

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination: **INTERCOMMUNALE DE MUTUALISATION EN MATIERE INFORMATIQUE ET ORGANISATIONNELLE**

Forme juridique: Société coopérative

Adresse: Rue Leon Morel

N°: 1

Boîte:

Code postal: 5032 Commune: Gembloux

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de Liège, division Namur

Adresse Internet:

Adresse e-mail:

Numéro d'entreprise

0841.470.248

Date de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

Ce dépôt concerne:

les COMPTES ANNUELS en

approuvés par l'assemblée générale du

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

au

l'exercice précédent des comptes annuels du

au

Les montants relatifs à l'exercice précédent **sont** identiques à ceux publiés antérieurement.

Nombre total de pages déposées: 20

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: A-app 6.2, A-app 6.7, A-app 6.9, A-app 7.1, A-app 7.2, A-app 8, A-app 9, A-app 14, A-app 15, A-app 16

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET
COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE
MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

Liste complète des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

BARVAIS MARC

Rue des représentants 22

7012 Jemappes

BELGIQUE

Début de mandat: 30-09-2025

Fin de mandat: 30-09-2031

Administrateur

BURTAUX JONATHAN

Rue Hurchets, 41

5140 Sombreffe

BELGIQUE

Début de mandat: 30-09-2025

Fin de mandat: 30-09-2031

Administrateur

DELHAISE RUDI

Route d'Andenne, 4f/A06

5310 Éghezée

BELGIQUE

Début de mandat: 30-09-2025

Fin de mandat: 30-09-2031

Administrateur

DISPA BENOIT

Rue du Paradis, 20

5030 Grand-Manil

BELGIQUE

Début de mandat: 30-09-2025

Fin de mandat: 30-09-2031

Administrateur

DUBOIS LOUISE

Rue d'Emines, 16A

5080 La Bruyère

BELGIQUE

Début de mandat: 30-09-2025

Fin de mandat: 30-09-2031

Administrateur

DUBOIS PHILIPPE

Rue de l'Agauche, 17

4560 Clavier

BELGIQUE

Début de mandat: 30-09-2025

Fin de mandat: 30-09-2031

Administrateur

DUTRIEUX BERNARD

Chaussée des Cerises, 43

1300 Wavre

BELGIQUE

Début de mandat: 30-09-2025

Fin de mandat: 30-09-2031

Administrateur

ELIAZAR JULIAN

Rue Simone Veil, 2/22

4430 Ans

BELGIQUE

Début de mandat: 30-09-2025

Fin de mandat: 30-09-2031

Administrateur

GILLET QUENTIN

Chaussée des Taxandres, 4/19

1300 Wavre

BELGIQUE

Début de mandat: 30-09-2025

Fin de mandat: 30-09-2031

Administrateur

JANSSENS DOMINIQUE

Rue des Carrières, 93

7181 Arquennes

BELGIQUE

Début de mandat: 30-09-2025

Fin de mandat: 30-09-2031

Administrateur

KEYMOLEN SOPHIE

Chemin de la Malpensée, 36

1430 Rebecq

BELGIQUE

Début de mandat: 30-09-2025

Fin de mandat: 30-09-2031

Administrateur

LÖWENTHAL BERNARD

Rue d'Hattain, 3

1470 Genappe

BELGIQUE

Début de mandat: 30-09-2025

Fin de mandat: 30-09-2031

Administrateur

MANFREDI LARA

Rue du Faisan, 48

4100 Seraing

BELGIQUE

Début de mandat: 30-09-2025

Fin de mandat: 30-09-2025

Administrateur

POLL BENEDICTE

Avenue du Vignoble, 5/2

7181 Seneffe

BELGIQUE

Début de mandat: 30-09-2025

Fin de mandat: 30-09-2031

Administrateur

SAIVE PHILIPPE

Rue du Preyai, 21

4432 Ans

BELGIQUE

Début de mandat: 30-09-2025

Fin de mandat: 30-09-2031

Administrateur

SIASSIA-BULA MERVEILLE

Rue Joseph Wauters, 254

7110 Strépy-Bracquegnies

BELGIQUE

Début de mandat: 30-09-2025	Fin de mandat: 30-09-2031	Administrateur
VELTRI MATHIEU Chaussée du Roeulx, 1152 7021 Havré BELGIQUE		
Début de mandat: 30-09-2025	Fin de mandat: 30-09-2031	Administrateur
WATHELET DAMIEN Bouresse, 1/A 4560 Clavier BELGIQUE		
Début de mandat: 30-09-2025	Fin de mandat: 30-09-2031	Président du Conseil d'Administration
WAUTIER JEAN-MARC Rue des Fossés, 2/B/C 1420 Braine-l'Alleud BELGIQUE		
Début de mandat: 30-09-2025	Fin de mandat: 30-09-2031	Administrateur
ZANCHETTA LAURENCE Rue Augustin Gilson, 23 7100 La Louvière BELGIQUE		
Début de mandat: 30-09-2025	Fin de mandat: 30-09-2031	Administrateur
Groupe Audit Belgium SRL (B00096) 0434720148 Avenue Du Bourgmestre Etienne Demunter 5/10 1090 Jette BELGIQUE		
Début de mandat: 28-05-2024	Fin de mandat: 30-06-2027	Commissaire
Directement ou indirectement représenté par:		
Julien TISON (A02792) Avenue Du Bourgmestre Etienne Demunter 5/10 1090 Jette BELGIQUE		

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels ont été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société,
- B. L'établissement des comptes annuels,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable-fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
EASY-COMPTA 0818127791 Route d'Ath 378 7050 Jurbise BELGIQUE Directement ou indirectement représenté par PECHER David Expert-Comptable et Conseil Fiscal Route d'Ath 378 7050 Jurbise BELGIQUE	50.336.532 10.974.033	B

COMPTES ANNUELS**BILAN APRÈS RÉPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>1 914 338,18</u>	<u>1 714 780,67</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	723 831,30	459 645,08
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	1 181 112,78	1 245 741,49
Terrains et constructions		22	1 121 457,16	1 211 112,26
Installations, machines et outillage		23	1 052,22	1 539,12
Mobilier et matériel roulant		24	58 603,40	33 090,11
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	9 394,10	9 394,10
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>1 234 082,54</u>	<u>1 267 969,72</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	505 515,96	578 931,05
Créances commerciales		40	482 462,00	528 725,03
Autres créances		41	23 053,96	50 206,02
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	560 966,88	616 818,14
Comptes de régularisation		490/1	167 599,70	72 220,53
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	3 148 420,72	2 982 750,39

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
Apport		10/15	<u>913 079,94</u>	<u>730 609,05</u>
Disponible		10/11	67 596,20	67 522,00
Indisponible		110	49 046,20	48 972,00
Plus-values de réévaluation		111	18 550,00	18 550,00
Réserves		12		
Réserves indisponibles		13	2 021,84	2 021,84
Réserves statutairement indisponibles		130/1	2 021,84	2 021,84
Acquisition d'actions propres		1311	2 021,84	2 021,84
Soutien financier		1312		
Autres		1313		
Réserves immunisées		1319		
Réserves disponibles		132		
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)(-)		133		
Subsides en capital		14	843 461,90	661 065,21
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		15		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		19		
Provisions pour risques et charges		16	<u>75 000,00</u>	<u>75 000,00</u>
Pensions et obligations similaires		160/5	75 000,00	75 000,00
Charges fiscales		160		
Grosses réparations et gros entretiens		161		
Obligations environnementales		162		
Autres risques et charges		163		
Impôts différés		164/5	75 000,00	75 000,00
		168		

N°	0841.470.248	A-app 3.2
----	--------------	-----------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>2 160 340,78</u>	<u>2 177 141,34</u>
Dettes à plus d'un an	6.3	17	758 385,44	827 512,95
Dettes financières		170/4	758 385,44	827 512,95
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3	758 385,44	827 512,95
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	1 394 309,38	1 340 187,18
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	69 127,51	68 094,90
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	444 636,87	444 647,12
Fournisseurs		440/4	444 636,87	444 647,12
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	880 545,00	827 445,16
Impôts		450/3	90 291,93	99 459,03
Rémunérations et charges sociales		454/9	790 253,07	727 986,13
Autres dettes		47/48		
Comptes de régularisation		492/3	7 645,96	9 441,21
TOTAL DU PASSIF		10/49	3 148 420,72	2 982 750,39

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	5 688 042,52	5 140 629,15
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)		62	5 024 588,35	4 397 059,93
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	335 379,06	302 756,52
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4	-32 116,00	14 116,00
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8	0,00	75 000,00
Autres charges d'exploitation		640/8	56 478,95	14 575,57
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A	39 320,96	0,00
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	264 391,20	337 121,13
Produits financiers	6.4	75/76B	20 357,01	40 038,62
Produits financiers récurrents		75	20 357,01	40 038,62
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières	6.4	65/66B	14 418,95	15 886,27
Charges financières récurrentes		65	14 418,95	15 886,27
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	270 329,26	361 273,48
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77	87 932,57	123 158,71
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	182 396,69	238 114,77
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	182 396,69	238 114,77

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter (+)/(-)	9906	843 461,90	661 065,21
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	(9905)	182 396,69	238 114,77
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent (+)/(-)	14P	661 065,21	422 950,44
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
Affectations aux capitaux propres	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter (+)(-)	(14)	843 461,90	661 065,21
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059P	xxxxxxxxxxxx	1 834 563,27
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029	478 506,05	
Cessions et désaffectations	8039	224 216,65	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8049		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059	2 088 852,67	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129P	xxxxxxxxxxxx	1 374 918,19
Mutations de l'exercice			
Actés	8079	214 319,90	
Repris	8089		
Acquis de tiers	8099		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8109	224 216,72	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8119		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129	1 365 021,37	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(21)	<u>723 831,30</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	xxxxxxxxxxxx	1 988 026,19
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	56 430,45	
Cessions et désaffectations	8179	12 227,35	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	2 032 229,29	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	xxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actés	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	xxxxxxxxxxxx	742 284,70
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	121 059,16	
Repris	8289		
Acquises de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309	12 227,35	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	851 116,51	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	<u>1 181 112,78</u>	

N°	0841.470.248	A-app 6.1.3
----	--------------	-------------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	xxxxxxxxxxxx	9 394,10
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8385		
Autres mutations (+)/(-)	8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	9 394,10	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	xxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	xxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	xxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(28)	9 394,10	

ETAT DES DETTES

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	69 127,51
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	287 152,95
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir.	8913	471 232,49
DETTES GARANTIES <i>(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)</i>		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	891	
Autres emprunts	901	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société		
Dettes financières	8922	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	892	
Autres emprunts	902	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	9062	

RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PERSONNEL			
Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	60,2	52,9
PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE			
Produits non récurrents			
Produits d'exploitation non récurrents	76 (76A)		
Produits financiers non récurrents	(76B)		
Charges non récurrentes			
Charges d'exploitation non récurrentes	66 (66A)	39 320,96 39 320,96	0,00 0,00
Charges financières non récurrentes	(66B)		
RÉSULTATS FINANCIERS			
Intérêts portés à l'actif	6502	0,00	0,00

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611	
Montant de l'inscription	91621	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721	
Gages sur d'autres actifs ou les mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011	
Le montant du prix non payé	92021	

N°	0841.470.248	A-app 6.5
----	--------------	-----------

	Codes	Exercice
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91612	
Montant de l'inscription	91622	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91632	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91712	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91722	
Gages sur d'autres actifs ou les mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91812	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91822	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91912	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91922	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92012	
Le montant du prix non payé	92022	

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

--

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

N°	0841.470.248
----	--------------

A-app 6.5

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Droit sur la ligne de crédit

Garantie constituée au profit de la Ville de Liège

Exercice
400 000,00
5 780,00

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

	Codes	Exercice
ENTREPRISES LIÉES OU ASSOCIÉES		
Garanties constituées en leur faveur	9294	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9295	
LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	

Exercice

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Honoraires Réviseurs

8 632,48

Exercice

TRANSACTIONS CONCLUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN DEHORS DES CONDITIONS DE MARCHÉ NORMALES

Avec des personnes détenant une participation dans la société

Nature des transactions

Avec des entreprises dans lesquelles la société détient une participation

Nature des transactions

Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de la société

Nature des transactions

--

RÈGLES D'ÉVALUATION

Il est précisé que d'une manière générale il sera fait application des principes qui figurent dans l'A.R. du 29 avril 2019 et qu'il sera tenu compte des avis de la Commission des Normes Comptables.

De manière plus spécifique, il sera fait application des règles particulières énoncées ci-après.

FRAIS D'ETABLISSEMENT

Les frais d'établissement sont pris en charge au moment où ils sont engagés.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Articles 3 :38 à 3 :39 de l'AR du CSA)

Ces immobilisations sont valorisées à leur coût de revient ou prix d'acquisition, ou à leur valeur d'utilisation si celle-ci est inférieure.

Les frais accessoires liés à l'acquisition d'immobilisations incorporelles sont comptabilisés à l'actif du bilan et font l'objet d'amortissements au même rythme que le principal.

Les immobilisations incorporelles autres que celles acquises de tiers, ne sont portées à l'actif pour leur coût de revient que dans la mesure où celui-ci ne dépasse pas une estimation prudemment établie de la valeur d'utilisation de ces immobilisations ou de leur rendement futur pour la société.

Les immobilisations dont l'utilisation sont limitées dans le temps sont amorties sur la durée de vie utile estimée, à savoir:

Libellé/actif Méthode Tx. Min. TxMax.

Licence Linéaire 10% 33.33%

Frais de développement Linéaire 10% 33.33%

Ces taux seront appliqués prorata temporis à partir du jour qui suit l'acquisition.

Des amortissements complémentaires ou non récurrents sont appliqués lorsque leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise. D'autre part, si des immobilisations incorporelles cessent d'être affectées durablement à l'activité de l'entreprise, un amortissement non récurrent est acté pour ramener leur évaluation à la valeur probable de réalisation.

Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps font l'objet de réduction de valeur en cas de dépréciation durable.

Plus spécifiquement, les frais de développement des projets informatiques seront comptabilisés en immobilisation incorporelle à la fin de chaque trimestre et seront amortis à partir du 1er jour du trimestre suivant.

Chaque projet informatique sera individualisé et fera l'objet d'un plan d'amortissement spécifique dont la durée d'amortissement sera en conformité avec les présentes règles d'évaluation.

Chaque plan sera validé par le conseil d'administration sans que pour autant ce soit considéré comme une modification des règles d'évaluation.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont évaluées à leur prix d'acquisition, de revient, ou valeur d'apport, y compris les frais accessoires, conformément aux articles 3-14, 3-15 et 3-17 de l'A.R. du 29/04/2019.

Les immobilisations corporelles à utilisation limitée dans le temps font l'objet d'amortissements linéaires aux taux suivants :

"Immeubles : 3% (linéaire)

"Installations : 10% (linéaire)

"Machines et outillage : 20% (linéaire)

"Mobilier et matériel de bureau : 20% (linéaire)

"Matériel roulant : 20% (linéaire)

"Matériel informatique : 33,33% (linéaire)

"Aménagement des locaux : 10% (linéaire)

"Frais accessoires : 0% - 100% (linéaire)

Les amortissements sont calculés prorata temporis en fonction de la date d'acquisition et en nombre de jour pour les immobilisations dont la mise en service est directe.

Immeubles :

Concernant l'immeuble acquis en 2017, dont la partie terrain et construction ont fait l'objet d'un investissement sur base de la valeur d'acquisition, les règles suivantes seront d'application :

"Tous les travaux de maintien de l'actif qui seront effectués par la suite feront l'objet d'une prise en charge directe ;
"Par contre, tout ce qui concourt à augmenter la valeur du patrimoine immobilier fera l'objet d'un investissement.

Matériel informatique :

A dater de l'exercice comptable 2018, le seuil absolu à partir duquel l'on comptabilise une immobilisation est fixé à 3.000,00 euros ; en dessous de ce montant, il y a prise en charge immédiate.

Par dérogation au paragraphe précédent, à l'occasion d'un nouvel engagement, le premier équipement, qui a été acheté par IMIO et fourni au nouvel engagé, fait l'objet d'un investissement, quel que soit le prix d'acquisition de l'équipement.

Frais accessoires :

Les frais accessoires sont amortis de 0 à 100%.

Les frais accessoires sur terrains quant à eux subissent une réduction de valeur l'année de l'acquisition.

Les immobilisations corporelles peuvent faire l'objet d'une réévaluation lorsque la valeur de celles-ci, déterminée en fonction de leur utilité pour l'entreprise, présente un excédent certain et durable par rapport à leur valeur comptable.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les participations et créances sont inscrites à leur prix d'acquisition déduction faite des montants non appelés. Toutefois, une évaluation individuelle de chaque participation est établie en tenant compte de différents critères tels que la situation, la rentabilité et les perspectives de la société dans laquelle une participation est détenue.

Les créances et les cautionnements sont inscrits à leur valeur nominale.

Les moins-values constatées sur les immobilisations financières font l'objet de réductions de valeur selon le prescrit de l'article 3-44 de l'A.R. du 29/04/2019.

CREANCES A PLUS D'UN AN ET A UN AN AU PLUS

Les créances sont reprises à leur valeur nominale conformément à l'article 3-45 de l'A.R. du 29/04/2019.

Les créances font l'objet de réductions de valeur si des risques de non-récupération, de moins-value ou de dépréciations probables existent.

Lorsqu'il apparaît qu'une créance est définitivement perdue, cette perte est directement enregistrée au compte de résultats.

Au moins annuellement, une évaluation, par le conseil d'administration, est faite au niveau des créances commerciales en vue d'appliquer d'éventuelles réductions de valeur. Cette comptabilisation éventuelle se fait sur base de documents probants, tels que rappels, recommandés, courriers d'avocats, justifiant cette prise de décision.

STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION

Les en-cours de fabrication sont évalués à leur coût de revient (article 3-15 de l'A.R. du 29/04/2019) éventuellement majorés, compte tenu du degré d'avancement des travaux, de l'excédent du prix stipulé au contrat par rapport au coût de revient conformément à l'article 3-49 de l'A.R. du 29/04/2019.

PLACEMENTS DE TRESORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Les composants de ces rubriques sont repris à leur valeur nominale.

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles font l'objet de réductions de valeur, conformément à l'article 3-52 de l'A.R. du 29/04/2019.

PLUS-VALUES DE REEVALUATION

Les plus-values de réévaluation sont traitées en conformité à l'article 3-35 de l'A.R. du 29/04/2019.

SUBSIDES RECUS EN CAPITAL

Les subsides en capital sont repris pour les montants reçus, déduction faite des impôts différés. Des réductions échelonnées sont déduites au rythme de la prise en charge des amortissements afférents aux immobilisations pour l'acquisition desquelles lesdits subsides ont été obtenus, et le cas échéant, à concurrence du solde, en cas de réalisation ou de mise hors service de ces immobilisations.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont individualisées et tiennent compte des risques prévisibles, conformément aux articles 3-28 à 3-33 de l'A.R. du 29/04/2019. Elles font l'objet de reprises dans la mesure où elles excèdent, en fin d'exercice, une appréciation actuelle des risques et charges, en considération desquelles elles ont été constituées.

DETTES A PLUS D'UN AN ET A UN AN AU PLUS

Les emprunts et les dettes sont évalués à leur valeur nominale en application de l'article 3-55 de l'A.R. du 29/04/2019. Elles sont majorées, le cas échéant, des intérêts de retard ou d'autres pénalités dues.

DEVICES

Les avoirs, dettes, droits et engagements libellés en devises sont convertis en euro sur base des cours officiels des changes. Les différences de change sont comptabilisées en produits ou en charges.

A la clôture de l'exercice, les postes en devises sont réévalués au taux de change de clôture et les écarts de conversion sont compensés par devises. Les écarts de conversion négatifs sont pris en charge et les écarts de conversion positifs sont reportés (au passif). Les écarts de conversion sur les valeurs disponibles et les placements de trésorerie en devises sont immédiatement pris en compte de résultats.

RAPPORT DE GESTION

Ann. 1

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Ann. 2

N°	0841.470.248	A-app 12
----	--------------	----------

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

999

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs	100	57,5	3,7	60,2	52,9
Nombre d'heures effectivement prestées	101	83 380	4 134	87 514	79 137
Frais de personnel	102	4 724 828,99	299 759,36	5 024 588,35	4 397 060,00

A la date de clôture de l'exercice

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	59	4	62,0
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	59	4	62,0
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	44	2	45,4
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	13		13,0
de niveau supérieur non universitaire	1202	23	2	24,4
de niveau universitaire	1203	8		8,0
Femmes	121	15	2	16,6
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	8	2	9,6
de niveau supérieur non universitaire	1212	3		3,0
de niveau universitaire	1213	4		4,0
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	59	4	62,0
Ouvriers	132			
Autres	133			

N°	0841.470.248	A-app 12
----	--------------	----------

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	8		8,0
305	2		2,0

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

pour les sociétés dans lesquelles les pouvoirs publics ou une ou plusieurs personnes morales de droit public exercent un contrôle (article 3:12, §1, 9° du Code des sociétés et des associations)

Ann. 3

N°	0841.470.248
----	--------------

A-app 17

AUTRES DOCUMENTS

(à spécifier par la société)

Ann. 4

Rapport de gestion

iMio – Comptes 2025

Conseil d'administration du 24 mars 2026

Contenu

Introduction.....	3
iMio : un acteur public stratégique au service des Pouvoirs locaux.....	4
iMio en quelques mots.....	4
Nos missions.....	4
Un ancrage territorial massif et une légitimité éprouvée.....	4
Un modèle public responsable et durable.....	5
Gouvernance.....	5
Comptes annuels (article L1523-16 du CDLD).....	8
Bilan - année 2025.....	8
Commentaires à l'actif.....	8
Commentaires au passif.....	10
Compte de résultats.....	14
Commentaires du compte de résultats.....	15
Analyse du REX 2025.....	19
Comparaison par rapport aux objectifs fixés (budget).....	21
Projection sur les 3 prochaines années.....	23
Informations complémentaires.....	25
1. Risques et incertitudes.....	25
2. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.....	25
3. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société.....	25
4. Succursales de la société.....	26
5. Justification des règles comptables de continuité.....	26
6. Utilisation d'instruments financiers.....	26
7. Activités en matière de recherche et de développement.....	27
8. Justification de l'indépendance et de la compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un membre du comité d'audit.....	30
Les règles d'évaluation.....	32
Frais d'établissement.....	32

Immobilisations incorporelles (Articles 3 :38 à 3 :39 de l'AR du CSA).....	32
Immobilisations corporelles.....	33
Immobilisations financières.....	34
Créances à plus d'un an et à un an au plus.....	34
Stocks et commandes en cours d'exécution.....	34
Placements de trésorerie et valeurs disponibles.....	35
Plus-values de réévaluation.....	35
Subsides reçus en capital.....	35
Provisions pour risques et charges.....	35
Dettes à plus d'un an et à un an au plus.....	35
Devises.....	35
Participations (Article L1523-16 du CDLD).....	36
Quelques indicateurs clés de notre activité.....	37
Évolution du personnel.....	37
Évolution de notre activité.....	38
Effet de la mutualisation.....	39
Conclusions.....	41
Annexes.....	42

Introduction

L'exercice 2025 s'inscrit dans un contexte institutionnel et politique particulier, marqué par le renouvellement des exécutifs locaux et régionaux à la suite des élections, ainsi que par une accélération continue des enjeux liés à la transformation numérique des Pouvoirs locaux. Dans ce cadre, iMio a poursuivi et consolidé son rôle d'acteur public de référence en matière de mutualisation numérique au service des Pouvoirs locaux wallons.

Au cours de l'année, iMio a assuré la continuité et le développement de ses activités, en accompagnant ses membres dans la modernisation de leurs services, le renforcement de leur gouvernance numérique et la sécurisation de leurs systèmes d'information. L'intercommunale a notamment intensifié ses actions de sensibilisation et d'accompagnement à destination des nouveaux élus et des administrations locales, contribuant ainsi à la bonne appropriation des enjeux stratégiques liés à la digitalisation, à la cybersécurité et à la protection des données.

L'activité opérationnelle s'est traduite par la poursuite du déploiement et de l'exploitation de solutions mutualisées utilisées quotidiennement par plusieurs dizaines de milliers d'agents locaux. Les projets menés en 2025 ont confirmé la pertinence du modèle de mutualisation porté par iMio, permettant à la fois une montée en qualité des services proposés et une maîtrise durable des coûts pour les Pouvoirs locaux, malgré un élargissement constant du périmètre fonctionnel.

Sur le plan financier, l'exercice 2025 se clôture sur une situation saine et maîtrisée. Les produits d'exploitation, issus exclusivement des services prestés auprès des membres, ont permis de couvrir l'ensemble des charges de fonctionnement. iMio confirme ainsi son autonomie financière, atteinte depuis cinq exercices, et sa capacité à financer ses activités et ses investissements dans un cadre budgétaire équilibré. La structure financière demeure solide, garantissant la continuité des activités et la poursuite des missions de l'intercommunale.

Par ailleurs, l'année 2025 a été marquée par une intensification des échanges institutionnels avec les autorités régionales et les organismes partenaires, dans un contexte de réflexion sur l'évolution de la stratégie digitale wallonne et sur la mise en conformité avec de nouvelles obligations réglementaires, notamment en matière de cybersécurité. À cet égard, iMio a poursuivi son rôle de soutien de terrain et de relais opérationnel auprès des Pouvoirs locaux.

En perspective, iMio entend poursuivre le renforcement de ses services mutualisés, consolider son positionnement institutionnel et continuer à accompagner les Pouvoirs locaux face aux défis technologiques, réglementaires et organisationnels à venir. Forte de son ancrage territorial, de son expertise reconnue et de son modèle public durable, iMio dispose des atouts nécessaires pour contribuer pleinement aux objectifs de modernisation, d'efficacité et de souveraineté numérique poursuivis par la Région wallonne.

iMio : un acteur public stratégique au service des Pouvoirs locaux

iMio en quelques mots

Créée en 2011 à l'initiative du Gouvernement wallon, iMio est une intercommunale dont la mission est de concrétiser les objectifs de mutualisation définis dans la Déclaration de politique régionale.

Elle vise à soutenir les Pouvoirs locaux dans l'amélioration des services rendus aux citoyens, à favoriser le partage des ressources et des bonnes pratiques, et à contribuer à une gestion publique plus efficiente grâce au numérique.

Depuis sa création, iMio s'est positionnée comme un acteur public de confiance, au service des villes, communes et autres institutions locales, en proposant des solutions numériques mutualisées, durables et adaptées aux réalités du terrain.

Nos missions

Les actions d'iMio s'articulent autour de quatre missions fondamentales :

1. Organiser et gérer la mutualisation d'un patrimoine commun de solutions informatiques et de bonnes pratiques émanant des Pouvoirs locaux.
2. Accompagner la digitalisation des Pouvoirs locaux par la mise à disposition de solutions métiers intégrées, développées en interne ou acquises via des marchés publics.
3. Agir comme acteur d'interopérabilité, facilitant les échanges entre Pouvoirs locaux, acteurs privés et autres niveaux de pouvoir.
4. Accompagner les Pouvoirs locaux dans la définition de leur schéma directeur IT ainsi que dans la gestion et l'évolution de leur infrastructure informatique.

Un ancrage territorial massif et une légitimité éprouvée

Quatorze ans après sa création, iMio peut s'appuyer sur des résultats concrets et mesurables :

- * Une intercommunale authentique, attachée aux valeurs d'intérêt public et aux principes de bonne gouvernance publique.
- * 445 membres témoignant de la confiance des Pouvoirs locaux et de la pertinence du modèle porté par iMio, représentant :
 - 96 % des communes wallonnes (251 sur 261),
 - 4 provinces,
 - 126 CPAS,

- 18 zones de police,
- 12 zones de secours,
- et d'autres institutions publiques locales.
- * Une équipe de 65 professionnels de la transformation numérique, appuyée par un réseau de PME wallonnes partenaires.
- * Des centaines de sites web communaux, plus d'un millier d'applications de gestion, et plus de 30 000 agents locaux utilisant quotidiennement des plateformes digitales mutualisées hébergées dans un cloud public.
- * Une capacité reconnue de veille technologique et d'industrialisation de solutions IT à grande échelle.
- * Un acteur de terrain, proche des réalités opérationnelles des Pouvoirs locaux.
- * Une indépendance financière totale depuis 2020, avec un budget de fonctionnement de 7,5 millions d'euros entièrement couvert par les services prestés auprès des membres.
- * Un modèle innovant de service public, financé exclusivement par la qualité de ses prestations, dans une logique d'évaluation continue des objectifs et des résultats.

Un modèle public responsable et durable

iMio s'inscrit pleinement dans les valeurs du service public :

- * Neutralité et égalité d'accès pour tous les Pouvoirs locaux, quelle que soit leur taille.
- * Transparence démocratique, notamment via des outils favorisant l'ouverture et l'accessibilité de l'information communale.
- * Souveraineté numérique, avec une maîtrise publique des solutions et un cloud dédié aux Pouvoirs locaux, indépendant des grandes plateformes internationales.
- * Approche collaborative, privilégiant le logiciel libre, la coproduction et l'ancrage local.

Gouvernance

En tenant compte des déclarations individuelles facultatives d'appartenance ou de regroupement émanant des membres des conseils communaux, provinciaux et de l'action sociale, notre conseil d'administration est composé de 20 administrateurs et 1 observateur, répartis comme suit :

- * 17 postes représentant les associés communaux :
 - 6 pour la famille politique MR
 - 5 pour la famille politique Les Engagés
 - 5 pour la famille politique PS
 - 1 pour la famille politique ECOLO
- * 1 poste représentant les provinces pour la famille politique MR
- * 1 poste représentant les CPAS pour la famille politique PS

- * 1 poste pour les autres catégories d'associés
- * La famille politique PTB dispose d'un poste d'observateur.

Lors de sa séance du 30 septembre 2025, l'assemblée générale des associés a désigné les administrateurs suivants :

17 postes représentant les associés communaux :

Philippe Dubois - Commune de Clavier	MR
Rudy Delhaise - Commune d'Eghezée	MR
Jean-Marc Wautier - Commune de Braine-l'Alleud	MR
Bénédicte Poll - Commune de Seneffe	MR
Merveille Siassia - Ville de La Louvière	MR
Mathieu Veltri - Ville de Mons	MR
Damien Wathelet – Commune de Clavier	Les Engagés
Dominique Janssens – Commune de Seneffe	Les Engagés
Benoit Dispa – Ville de Gembloux	Les Engagés
Julian Eliazar – Ville d'Ans	Les Engagés
Quentin Gillet – Ville de Wavre	Les Engagés
Laurence Zanchetta – Ville de La Louvière	PS
Marc Barvais – Ville de Mons	PS
Philippe Saive – Ville d'Ans	PS
Lara Manfredi – Ville de Seraing	PS
Louise Dubois – Commune de La Bruyère	PS
Bernard Lowenthal - Ville de Genappe	ECOLO

1 poste représentant les provinces :

Sophie Keymolen – Province du Brabant Wallon	MR
--	----

1 poste représentant les CPAS :

Bernard Dutrieux – CPAS de Wavre	PS
----------------------------------	----

1 poste pour les autres catégories d'associés :

Jonathan Burtaux – ZS Val de Sambre	n/a
-------------------------------------	-----

Lors de sa séance du 30 septembre 2025, le conseil d'administration a décidé à l'unanimité de désigner comme :

- * Président du Conseil d'administration, monsieur Damien Wathelet;
- * Vice-président du Conseil d'administration, monsieur Philippe Dubois.

Le Conseil d'Administration a également décidé à l'unanimité de désigner comme membre du bureau exécutif :

- * Pour le groupe MR : Philippe Dubois, Sophie Keymolen
- * Pour le groupe Engagés : Damien Wathelet, Julian Eliazar
- * Pour le groupe PS : Marc Barvais
- * Observateur pour le groupe ECOLO : Bernard Löwenthal

comme membre du comité de rémunération :

- * Pour le groupe MR : Jean-Marc Wautier, Bénédicte Poll
- * Pour le groupe Engagés : Dominique Janssens, Quentin Gillet.
- * Pour le groupe PS : Laurence Zanchetta
- * Observateur pour le groupe ECOLO : Bernard Löwenthal

comme membre du Comité d'audit : Siassia-Bula Merveille, Rudy Delhaise, Dominique Janssens, Quentin Gillet, Philippe Saive, Bernard Löwenthal.

Comptes annuels (article L1523-16 du CDLD)

Bilan - année 2025

ACTIFS	2025	2024
ACTIFS IMMOBILISES	1 914 338,18	1 714 780,67
Immobilisations incorporelles	723 831,26	459 645,08
Immobilisations corporelles	1 181 112,82	1 245 741,49
A. Terrains et constructions	1 121 457,44	1 211 112,26
B. Installations, machines et outillage	1 052,21	1 539,12
C. Mobilier et matériel roulant	58 603,17	33 090,11
D. Immobilisations en cours et acomptes versés	0,00	0,00
Immobilisations financières	9 394,10	9 394,10
ACTIFS CIRCULANTS	1 234 082,54	1 267 969,72
Créances à un an au plus	505 515,96	578 931,05
Créances commerciales	482 462,00	528 725,03
Autres créances	23 053,96	50 206,02
Valeurs disponibles	560 966,88	616 818,14
Comptes de régularisation	167 599,70	72 220,53
Montant total de l'actif	3 148 420,72	2 982 750,39

Commentaires à l'actif

Actifs immobilisés

Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à 723 831,26 €.

Les immobilisations incorporelles sont constituées des valeurs résiduelles des frais de développements.

Nous avons comptabilisé en 2025 les frais en développements complémentaire suivants :

Nom du projet	Durée amortissement	TOTAL
Nouvelle version iA.SmartWeb + ajout guichet et version WPA	5 ans	17 375,99 €
Réécriture du projet AES	3 ans	- €
Sources authentiques	5 ans	325 224,20 €
Intranet iA.Quaive	3 ans	35 647,52 €
Permis de logement	5 ans	- €
Migration Plone5	3 ans	1 743,91 €
Migration PloneX	7 ans	62 813,33 €
GED – Evolution iA.Docs	5 ans	20 350,71 €
Architecture Cloud	5 ans	- €
Plateforme ia	10 ans	15 350,36 €
		478 506,02 €

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles s'élèvent à 1 181 112,82.

Les immobilisations corporelles sont constituées :

- * de terrains et constructions (incluant les aménagements). Le patrimoine immobilier de l'intercommunale (bâtiment de notre siège social) représente 1 121 457,44 € ;
- * les installations, machines et outillages comprennent essentiellement des frais d'installation informatique pour un total de 1 052,21 € ;
- * le mobilier se compose du matériel de bureau du site et du matériel informatique (ordinateurs, logiciels et téléphonie) pour un total de 58 603,17 €.

Immobilisations financières :

Les immobilisations financières (9 394,10 €) reprennent la participation détenue à hauteur de 6,20 € pour IGRETEC et 8 602,90 € pour Ethias SA. Ce poste inclut également les cautions et garanties pour un total de 785,00 €.

Actifs circulants

Créances à un an au plus :

Elles s'élèvent à 505 515,96 € et sont composées des créances commerciales pour un montant de 482 462,0046 € et des impôts belges à récupérer pour 23 053,96 €.

Valeurs disponibles :

Les valeurs disponibles représentent la trésorerie opérationnelle pour 560 966,88 €. Celle-ci est utilisée au bon fonctionnement de l'intercommunale.

Comptes de régularisation :

Les comptes de régularisation intègrent des charges à reporter et des produits acquis pour un montant de 167 599,7 €.

PASSIFS	2025	2024
<u>CAPITAUX PROPRES</u>	913 079,94	730 609,05
Capital	0,00	0,00
Primes d'émission / Apports	67 596,20	67 522,00
Réserves	2 021,84	2 021,84
Bénéfice reporté	843 461,90	661 065,21
Subsides en capital	0,00	0,00
<u>PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES</u>	75 000,00	75 000,00
<u>DETTES</u>	2 160 340,78	2 177 141,34
Dettes à plus d'un an	758 385,44	827 512,95
Dettes à un an au plus	1 394 309,38	1 340 187,18
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	69 127,51	68 094,90
Dettes financières	0,00	0,00
Dettes commerciales	444 636,87	444 647,12
Dettes fiscales, salariales et sociales	880 545,00	827 445,16
Autre dettes	0,00	0,00
Comptes de régularisation	7 645,96	9 441,21
Montant total du passif	3 148 420,72	2 982 750,39

Commentaires au passif

Capitaux propres

Les capitaux propres s'élèvent à 913 079,94 €, comprenant les apports et les réserves. Les capitaux propres constituent une garantie de solvabilité et d'autofinancement de l'intercommunale.

Apports :

Les apports réalisés par les Pouvoirs locaux membres à l'issue de l'exercice 2025 s'élèvent à 67 596,2 €.

Les parts sont valorisées à 3,71 € pour les parts B et 18,55 € pour les parts A :

- * Nombre de part A : 3108
- * Nombre de part B : 2660

Au 31 décembre 2025, iMio comptait 445 membres dont 251 communes (soit 96% des communes wallonnes) répartis comme suit :

Catégorie de membres	Nombre de membres
Commune et Ville	251
Province	4
CPAS	127
Zone de Police	18
Zone de secours	12
Intercommunales	18
RCA	15
TOTAL	445

En 2025, nous avons enregistré 17 nouvelles adhésions :

- * 10 CPAS
- * 2 communes
- * 1 zone de police
- * 1 RCA
- * 1 intercommunale
- * 2 autres catégories

Voici la liste des nouveaux membres :

Catégorie de PL	Nom	Date de l'adhésion	Nbr de part A	Nbr de part B
CPAS	Centre public d'Action sociale d'Ittre	2025-12-01	0	1
CPAS	Centre public d'Action sociale de Court-Saint-Etienne	2025-12-01	0	1
CPAS	Centre public d'Action sociale de Manage	2025-12-01	0	1
Ville et commune	Commune de Lontzen	2025-12-01	0	1
RCA	Régie Foncière Hutoise	2025-12-01	0	1
Zone de Police	Zone de police 5331 - Aiseau-Presles/Châtelet/Farciennes	2025-12-01	0	1
Intercommunale	Association Intercommunale pour le développement économique durable de la Province de Luxembourg	2025-09-30	0	1
CPAS	Centre public d'Action sociale de Fontaine-l'Evêque	2025-09-30	0	1
CPAS	Centre public d'Action sociale de Quévy	2025-09-30	0	1
CPAS	Centre public d'Action sociale de Sainte-Ode	2025-09-30	0	1

Catégorie de PL	Nom	Date de l'adhésion	Nbr de part A	Nbr de part B
Ville et commune	Commune de Ham-sur-Heure-Nalinnes	2025-09-30	0	1
Autre	Fédération Wallonie-Bruxelles	2025-09-30	0	1
CPAS	Centre public d'Action sociale de Brunehaut	2025-06-04	0	1
CPAS	Centre public d'Action sociale de Genappe	2025-03-11	0	1
CPAS	Centre public d'Action sociale d'Etalle	2025-02-10	0	1
Autre	ASBL Union des Villes et Communes de Wallonie	2025-02-04	0	1
CPAS	Centre public d'Action sociale de Thimister-Clermont	2025-02-04	0	1

Évolution des adhésions :

Année	Ville et commune	CPAS	Intercommunale	Province	RCA	Société de logements	Zone de Police	Zone de secours	Autre	Total
2011	10									10
2012	47	2		1						50
2013	82	12	2				1			97
2014	37	8		2	1		1			49
2015	7	11	1		1		1	2		23
2016	12	5	1				1	2		21
2017	12	7								19
2018	7	8	2				1	2		20
2019	10	7					1	2		20
2020	5	12	2		2		1	1		23
2021	5	18	3		2		1	1		30
2022	6	9	5	1			3		1	25
2023	7	13	1				2	2		25
2024	2	5			3	1	4		1	16
2025	2	10	1		1		1		2	17
Total	251	127	18	4	10	1	18	12	4	445

Le registre des associés est repris en annexe du rapport.

Réserves :

La réserve statutairement indisponible s'élève à 2 021,84 €.

Bénéfice reporté :

Le bénéfice reporté est de 843 461,90 € et intègre les résultats 2025.

Dettes

Dettes à plus d'un an :

Les dettes à plus d'un an sont composées de la dette financière contractée auprès d'une banque pour l'acquisition de notre bâtiment (sous déduction des tranches des exercices précédents et de la tranche échéant dans l'année) pour un total de 758 385,44 € en 2025.

Dettes à un an au plus :

Les dettes à un an au plus s'élèvent à 1 394 309,38 € et regroupent les tranches d'emprunts échéant dans l'année pour 69 127,51 € ainsi que les dettes commerciales pour 444 636,87 €.

Les dettes fiscales, salariales et sociales s'élèvent à 880 545,01 €.

Comptes de régularisation :

Les comptes de régularisation intègrent des charges à imputer et des produits à reporter pour un montant de 7 645,96 €.

Compte de résultats

IMIO SC	2025	2024
Chiffre d'affaires	7 771 293,60	7 456 975,97
	4,22%	
Productions immobilisées	478 506,02	183 744,23
Subsides	0,00	281 017,13
Subside fonctionnement	0,00	0,00
Subside projets	0,00	281 017,13
Autres produits et récupération de frais	79 271,44	79 047,27
Total des produits d'exploitation	8 329 071,06	8 000 784,60
	4,10%	
Approvisionnements et TVA intracom	-1 079 009,10	-1 359 766,08
Services et biens divers	-1 562 019,49	-1 500 389,37
Batiment	-100 143,58	-76 470,14
Véhicules	-461 073,18	-404 684,51
Administration / Divers	-121 823,51	-166 634,50
Téléphonie et internet	-45 596,91	-41 088,76
Assurances	-34 157,50	-32 619,78
Honoraires	-620 813,43	-615 648,00
Marcom	-124 746,75	-105 190,42
Dons et libéralité	-6 800,00	-4 320,12
Administrateurs	-46 864,63	-53 733,14
Total des charges d'exploitation	-2 641 028,59	-2 860 155,45
	-7,66%	
Marge Brut d'Exploitation	5 688 042,47	5 140 629,15
	10,65%	
Rémunérations, charges sociales et pensions	-5 024 588,35	-4 397 059,93
	14,27%	
Excédent Brut d'Exploitation (EBE)	663 454,12	743 569,22
	-10,77%	
Amortissements	-335 379,00	-302 756,52
Réduction de valeur	32 116,00	-14 116,00
Provisions pour risques et charges	0,00	-75 000,00
Autres charges d'exploitation	-56 478,95	-14 575,57
Exceptionnel	-39 320,96	
Bénéfice / perte d'exploitation	264 391,21	337 121,13
	-21,57%	
Produits financiers	20 357,01	40 038,62
Charges financières	-14 418,96	-15 886,27
Bénéfice de l'exercice avant impôts	270 329,26	361 273,48
	-25,17%	
Impôts sur le résultat	-87 932,57	-123 158,71
Bénéfice de l'exercice	182 396,69	238 114,77
	-23,40%	
Capacité d'AutoFinancement (CAF)	504 623,64	589 948,67

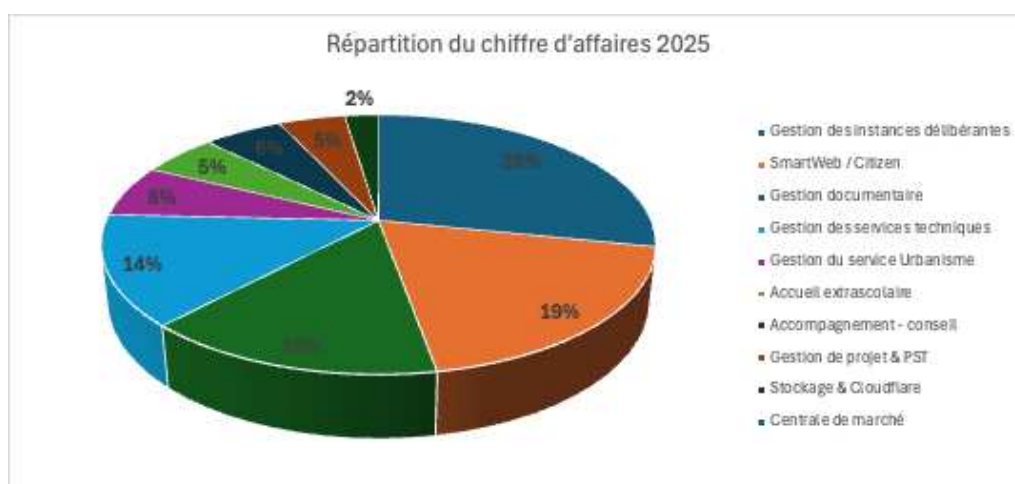
Suivant la répartition analytique :

	2025	2024
Chiffre d'affaire	7 771 293,60 €	7 456 975,97 €
Productions immobilisées	478 506,02 €	183 744,23 €
Ensemble des charges en personnel	(5 472 898,75) €	(4 841 367,45) €
Sous-traitance & hébergement	(1 079 009,09) €	(1 359 766,08) €
Marge S/ activité	1 697 891,78 €	1 439 586,67 €
Frais lié au bâtiment	(138 260,63) €	(128 003,93) €
Frais généraux	(133 240,92) €	(105 619,10) €
Frais généraux "légaux" (compta, rév, etc)	(214 813,45) €	(201 426,74) €
Prestations pour immobilisations	(406 441,44) €	(162 773,16) €
Prestations Cyber		(253 004,80) €
Marketing & Communication	(149 052,47) €	(128 058,53) €
Jetons de présence	(20 195,22) €	(27 384,20) €
Divers - Taxes	(9 815,42) €	624,07 €
Produits & Frais financiers	18 974,03 €	38 188,59 €
Subsides accordés - Cyber		281 017,13 €
EBITDA - Analytique	645 046,26 €	753 146,00 €
Amortissements et réduction de valeur	(335 379,06) €	(316 872,52) €
Provision / Exceptionnel	(39 320,96) €	(75 000,00) €
EBIT - Analytique	270 346,24 €	361 273,48 €
Charges de dettes	(16,94) €	- €
Impôts sur le résultat	(87 932,61) €	(123 158,71) €
Résultat final	182 396,69 €	238 114,77 €

Commentaires du compte de résultats.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires pour 2025 s'établit à 7 771 293,6 € en progression de 4,2 % par rapport à 2024. Hors missions relatives à des projets subsidiés, la progression est de 6,5 %.



Cette croissance est à mettre en relation avec l'excellente dynamique commerciale actuelle et l'adhésion massive des Pouvoirs locaux à notre démarche de mutualisation.

Production des immobilisés

L'activation des immobilisations relatives aux frais de développement a généré, pour l'exercice 2025, une production immobilisée s'élevant à 478 506,02 €, soit une augmentation de 160 % par rapport à l'exercice 2024.

Cette évolution s'explique principalement par les investissements réalisés dans le cadre de la mise en œuvre des orientations de digitalisation portées au niveau régional, en particulier le projet de dématérialisation des permis (projet NOTICE). Dans ce contexte, iMio a assumé un investissement spécifique d'environ 300 000 €, destiné à développer et adapter ses solutions afin de répondre aux attentes et aux besoins des Pouvoirs locaux.

Si ces investissements s'inscrivent pleinement dans la mission de service public et dans le rôle structurant d'iMio en matière de transformation numérique, leur répétition à un niveau comparable pourrait, à moyen terme, avoir un impact sur l'équilibre économique de l'intercommunale en l'absence de mécanismes de financement ou de compensation adaptés.

Une attention particulière sera dès lors portée à cette problématique au cours de l'exercice 2026. Des échanges seront poursuivis avec les autorités régionales compétentes afin d'examiner les modalités permettant d'assurer la soutenabilité de ces investissements stratégiques, tout en maintenant l'accessibilité des services proposés aux membres.

Répartition des charges

L'ensemble des charges pour 2025 se répartissent comme suit :

<u>Charges</u>		
Ensemble des charges en personnel	(5 472 898,75) €	67,8%
Sous-traitance & hébergement	(1 079 009,09) €	13,4%
Frais lié au bâtiment	(138 260,63) €	1,7%
Frais généraux	(133 309,24) €	1,7%
Frais généraux "légaux" (compta, rév, etc)	(214 813,45) €	2,7%
Prestations pour immobilisations	(406 441,44) €	5,0%
Marketing & Communication	(149 052,47) €	1,8%
Jetons de présence	(20 195,22) €	0,3%
Divers - Taxes	(9 815,42) €	0,1%
Produits & Frais financiers	18 974,03 €	-0,2%
Amortissements et réduction de valeur	(335 379,06) €	4,2%
Exceptionnel	(39 320,96) €	0,5%
Charges de dettes	(16,94) €	0,0%
Impôts sur le résultat	(87 932,61) €	1,1%
	(8 067 471,25) €	

Ensemble des charges en personnel

Les charges de personnel ont enregistré une augmentation de 13 % par rapport à l'exercice 2024, soit une progression de 631 531,30 €.

Cette évolution s'explique principalement par deux facteurs : l'indexation salariale intervenue au cours de l'exercice; et le renforcement des équipes, avec l'engagement de 8 équivalents temps plein supplémentaires, afin d'accompagner la croissance des activités, le développement des projets stratégiques et le maintien du niveau de service auprès des membres.

Les charges de personnel comprennent notamment :

- * les rémunérations et avantages liés à la fonction ;
- * les frais liés aux véhicules de société et aux déplacements professionnels ;
- * les frais accessoires liés au personnel ;
- * les assurances ;
- * les charges sociales ;
- * ainsi que l'ensemble des coûts directement liés à la rémunération du personnel.

Cette évolution s'inscrit dans la dynamique de développement d'iMio et dans la nécessité de disposer des compétences techniques et opérationnelles indispensables pour répondre aux enjeux croissants de la transformation numérique des Pouvoirs locaux.

Sous-traitance & hébergement

Ce poste regroupe l'ensemble des frais liés à l'hébergement des infrastructures et des solutions exploitées par iMio, ainsi que les prestations externes et achats de services nécessaires au développement, à l'exploitation et à la maintenance des solutions proposées aux membres.

Le volume des dépenses liées à la sous-traitance a enregistré une diminution de 21,4 % par rapport à l'exercice 2024.

Cette évolution s'explique principalement par :

- * l'absence, en 2025, de projets financés par subsides impliquant le recours à des prestations externes spécifiques ;
- * les actions menées par iMio visant à optimiser les charges d'exploitation liées à son infrastructure cloud, notamment à travers une rationalisation des ressources techniques et une amélioration de l'efficacité opérationnelle.

Cette diminution traduit la volonté d'iMio de maintenir une gestion rigoureuse des coûts d'exploitation, tout en préservant la qualité, la performance et la sécurité des services proposés aux Pouvoirs locaux.

Marge S/ activité

La marge sur activité s'établit, pour l'exercice 2025, à 1 697 891,78 € , soit une progression de 17,9 % par rapport à l'exercice 2024.

Frais généraux (suivant le rapport analytique)

Ce poste reprend l'ensemble de nos frais de fonctionnement suivant les regroupements faits dans nos axes analytiques.

Nos frais généraux sont restés stables par rapport à 2024.

Marketing et communication

Ce poste regroupe l'ensemble des dépenses liées aux activités de communication institutionnelle et de promotion des services d'iMio, notamment la participation ou l'organisation d'événements professionnels et sectoriels tels que le salon Municipalia, le Congrès des Directeurs généraux, les événements destinés aux membres ainsi que l'organisation des assemblées générales.

Les charges liées à ce poste ont enregistré une augmentation significative en 2025. Cette évolution s'explique principalement par :

- * l'organisation de l'événement iMio Day, visant à renforcer les échanges avec les membres et à valoriser les solutions développées par l'intercommunale ;
- * le nombre plus élevé d'assemblées générales, consécutif au renouvellement des mandats à la suite des élections locales ;
- * le renforcement de la visibilité institutionnelle d'iMio à travers la publication d'articles dans la presse spécialisée.

Ces actions s'inscrivent dans la volonté d'iMio de renforcer sa communication, de consolider sa relation avec ses membres et de soutenir la diffusion des bonnes pratiques en matière de transformation numérique des Pouvoirs locaux.

Prestations pour immobilisations

Ce poste reprend les prestations externes sous-traitées liées au développement et à la réalisation d'immobilisations incorporelles, principalement dans le cadre des projets informatiques et des développements de solutions numériques portés par iMio.

Ces prestations concernent notamment les travaux techniques, le développement logiciel ou l'expertise spécialisée nécessaires à la mise en œuvre de projets structurants destinés à être activés en immobilisations.

Jetons de présence

Ce poste reprend les jetons de présence de l'ensemble de nos administrateurs à l'exclusion des rémunérations du président et du vice-président qui sont reprises dans le poste charges en personnel.

Produits & Frais financiers

Ce poste reprend principalement les intérêts de notre compte de trésorerie.

EBITDA suivant notre analytique

L'EBITDA suivant notre analytique s'établit à 645 046,26 €.

Amortissements

La charge d'amortissement comprend l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles détenues par iMio. Elle porte notamment sur le bâtiment, les frais de développement des solutions informatiques, les installations techniques, ainsi que le mobilier et le matériel, incluant les équipements informatiques et de téléphonie.

Ces amortissements traduisent l'investissement continu de l'intercommunale dans ses infrastructures et ses outils technologiques, nécessaires au maintien et au développement de ses activités.

Dépenses exceptionnelles

Suite à un dysfonctionnement dans le processus de collecte des données entre ORES et notre fournisseur d'électricité, nous avons reçu une régularisation de 39 329,96 € de consommation électrique pour les années 2023 et 2024.

Résultat final

Le résultat final s'établit à 182 396,69 €.

Analyse du REX 2025

Le résultat d'exploitation (REX) 2025 s'établit à 3,5 % (4 % hors régularisation exceptionnelle), confirmant la solidité et l'équilibre du modèle économique d'iMio.

✓ Un niveau cohérent avec la mission de service public

Un REX de 4 % se situe dans la zone généralement considérée comme saine pour une structure publique IT mutualisée.

Ce niveau permet :

- * d'assurer la soutenabilité financière de l'intercommunale,
- * de maintenir un équilibre entre performance économique et accessibilité des services,

- * de rester cohérent avec la logique de mutualisation et de non-lucrativité excessive.

✓ Une capacité d'autofinancement maintenue

Ce niveau de rentabilité opérationnelle permet à iMio de :

- * financer ses investissements stratégiques,
- * soutenir le développement de nouvelles solutions,
- * renforcer ses réserves financières,
- * préserver son autonomie financière.

✓ Un résultat obtenu dans un contexte d'investissements importants

L'exercice 2025 a été marqué par :

- * une augmentation significative des investissements en R&D,
- * le déploiement de projets structurants liés aux politiques de digitalisation,
- * le renforcement des exigences en cybersécurité et conformité réglementaire.

Dans ce contexte, maintenir un REX supérieur à 4 % démontre une maîtrise des charges d'exploitation et une gestion financière rigoureuse.

✓ Un positionnement stratégique équilibré

Le niveau observé traduit une stratégie financière visant :

- * à éviter une rentabilité trop faible, qui limiterait la capacité d'innovation,
- * tout en évitant une rentabilité excessive, incompatible avec la mission de service public.

Points d'attention pour les exercices futurs

Le maintien de cet équilibre dépendra notamment :

- * du rythme des investissements technologiques,
- * des évolutions réglementaires,
- * de la croissance du périmètre fonctionnel des solutions,
- * et de l'évolution des besoins des membres.

Conclusion

Le REX 2025 confirme la robustesse du modèle économique d'iMio.

Il traduit un équilibre entre performance financière, capacité d'investissement et respect des missions de service public, constituant un indicateur positif pour la pérennité de l'intercommunale.

Comparaison par rapport aux objectifs fixés (budget)

IMIO SC	Budget 2025	Compte 2025	Variation
Chiffre d'affaires	7 125 000,00 €	7 771 293,60 €	646 293,60 €
Productions immobilisées	250 000,00 €	478 506,02 €	228 506,02 €
Autres produits et récupération de frais	80 000,00 €	79 271,44 €	(728,56) €
Total des produits d'exploitation	7 455 000,00 €	8 329 071,06 €	874 071,06 €
Approvisionnements et TVA intracom	(1 100 000,00) €	(1 079 009,10) €	20 990,90 €
Services et biens divers	(1 370 000,00) €	(1 562 019,49) €	(192 019,49) €
Batiment	(75 000,00) €	(100 143,58) €	(25 143,58) €
Véhicules	(440 000,00) €	(461 073,18) €	(21 073,18) €
Administration / Divers	(85 000,00) €	(121 823,51) €	(36 823,51) €
Téléphonie et internet	(45 000,00) €	(45 596,91) €	(596,91) €
Assurances	(35 000,00) €	(34 157,50) €	842,50 €
Honoraires	(500 000,00) €	(620 813,43) €	(120 813,43) €
Marcom	(100 000,00) €	(124 746,75) €	(24 746,75) €
Dons et libéralité	-	(6 800,00) €	(6 800,00) €
Administrateurs	(90 000,00) €	(46 864,63) €	43 135,37 €
Total des charges d'exploitation	(2 470 000,00) €	(2 641 028,59) €	(171 028,59) €
Marge Brut d'Exploitation	4 985 000,00 €	5 688 042,47 €	703 042,47 €
Rémunérations, charges sociales et pensions	(4 500 000,00) €	(5 024 588,35) €	(524 588,35) €
Excédent Brut d'Exploitation (EBE)	485 000,00 €	663 454,12 €	178 454,12 €
Amortissements	(320 000,00) €	(335 379,00) €	(15 379,00) €
Autres charges d'exploitation	(15 000,00) €	(24 362,95) €	(9 362,95) €
Exceptionnel		(39 320,96) €	
Bénéfice / perte d'exploitation	150 000,00 €	264 391,21 €	114 391,21 €
Charges financières	(25 000,00) €	5 938,05 €	30 938,05 €
Bénéfice de l'exercice avant impôts	125 000,00 €	270 329,26 €	145 329,26 €
Impôts sur le résultat	(45 000,00) €	(87 932,57) €	(42 932,57) €
Bénéfice de l'exercice	80 000,00 €	182 396,69 €	102 396,69 €

Les résultats enregistrés pour l'exercice 2025 se révèlent globalement supérieurs aux prévisions budgétaires initialement arrêtées.

Au regard des objectifs fixés lors de l'Assemblée générale, les écarts constatés entre le budget et les comptes s'expliquent principalement par l'évolution des postes suivants :

- * le chiffre d'affaires ;
- * la production immobilisée ;
- * les dépenses en marketing et communication ;
- * le coût des jetons de présence ;
- * les charges de personnel.

Concernant le chiffre d'affaires, l'élaboration du budget avait été volontairement prudente, notamment en raison du contexte électoral susceptible d'influencer temporairement les décisions d'investissement des Pouvoirs locaux. L'activité réelle s'est toutefois révélée plus soutenue qu'anticipé, contribuant positivement aux résultats de l'exercice.

La production immobilisée a également dépassé les prévisions initiales. Cette évolution s'explique principalement par la mise en œuvre du projet régional de dématérialisation des

permis d'urbanisme (projet NOTICe), qui a nécessité la réalisation d'investissements supplémentaires d'un montant supérieur à 300 000 €, non prévus dans le budget initial.

Les dépenses en marketing et communication ont été plus élevées qu'anticipé, notamment en raison de l'organisation d'un nombre d'événements plus important que prévu, s'inscrivant dans la volonté de renforcer la visibilité d'iMio et la communication avec ses membres.

Le coût des jetons de présence s'est quant à lui révélé inférieur aux prévisions budgétaires. En effet, l'indexation des jetons des administrateurs a été reportée à l'exercice 2026, conformément aux dispositions applicables du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Enfin, les charges de personnel ont été supérieures aux prévisions, principalement en raison du renforcement des équipes, notamment au sein de la cellule R&D et de l'équipe administrative. L'engagement d'une juriste vise notamment à permettre à l'intercommunale de mieux répondre aux exigences réglementaires croissantes, notamment en matière de cybersécurité (NIS2), d'intelligence artificielle (IA Act) et de gouvernance des données.

Dans l'ensemble, ces écarts traduisent à la fois une dynamique d'activité plus favorable qu'anticipé et la volonté d'iMio d'investir dans le renforcement de ses capacités opérationnelles et stratégiques, tout en maintenant l'équilibre financier global de l'intercommunale.

Projection sur les 3 prochaines années

IMIO SC	Compte 2025	2026	2027	2028
Chiffre d'affaires	7 771 293,60 €	8 150 000,00 €	8 476 000,00 €	8 815 040,00 €
Productions immobilisées	478 506,02 €	350 000,00 €	500 000,00 €	550 000,00 €
Autres produits et récupération de frais	79 271,44 €	80 000,00 €	85 000,00 €	90 000,00 €
Total des produits d'exploitation	8 329 071,06 €	8 580 000,00 €	9 061 000,00 €	9 455 040,00 €
Approvisionnements et TVA intracom	(1 079 009,10) €	(1 150 000,00) €	(1 207 500,00) €	(1 267 875,00) €
Services et biens divers	(1 562 019,49) €	(1 512 500,00) €	(1 623 050,00) €	(1 619 216,50) €
Batiment	(100 143,58) €	(100 000,00) €	(102 000,00) €	(104 040,00) €
Véhicules	(461 073,18) €	(500 000,00) €	(510 000,00) €	(520 200,00) €
Administration / Divers	(121 823,51) €	(120 000,00) €	(126 000,00) €	(132 300,00) €
Téléphonie et internet	(45 596,91) €	(50 000,00) €	(51 500,00) €	(53 045,00) €
Assurances	(34 157,50) €	(35 000,00) €	(36 050,00) €	(37 131,50) €
Honoraires	(620 813,43) €	(500 000,00) €	(550 000,00) €	(550 000,00) €
Marcom	(124 746,75) €	(110 000,00) €	(150 000,00) €	(125 000,00) €
Dons et libéralité	(6 800,00) €	(7 500,00) €	(7 500,00) €	(7 500,00) €
Administrateurs	(46 864,63) €	(90 000,00) €	(90 000,00) €	(90 000,00) €
Total des charges d'exploitation	(2 641 028,59) €	(2 662 500,00) €	(2 830 550,00) €	(2 887 091,50) €
Marge Brut d'Exploitation	5 688 042,47 €	5 917 500,00 €	6 230 450,00 €	6 567 948,50 €
Rémunérations, charges sociales et pensions	(5 024 588,35) €	(5 450 000,00) €	(5 722 500,00) €	(6 008 625,00) €
Excédent Brut d'Exploitation (EBE)	663 454,12 €	467 500,00 €	507 950,00 €	559 323,50 €
Amortissements	(335 379,00) €	(350 000,00) €	(400 000,00) €	(450 000,00) €
Autres charges d'exploitation	(24 362,95) €	(25 000,00) €	(25 000,00) €	(25 000,00) €
Exceptionnel	(39 320,96) €			
Bénéfice / perte d'exploitation	264 391,21 €	92 500,00 €	82 950,00 €	84 323,50 €
Charges financières	5 938,05 €	7 500,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Bénéfice de l'exercice avant impôts	270 329,26 €	100 000,00 €	87 950,00 €	89 323,50 €
Impôts sur le résultat	(87 932,57) €	(30 525,00) €	(27 373,50) €	(27 826,76) €
Bénéfice de l'exercice	182 396,69 €	69 475,00 €	60 576,50 €	61 496,75 €

Les projections financières présentées pour les trois prochains exercices reposent sur des hypothèses prudentes et réalistes, tenant compte à la fois des tendances observées au cours des dernières années, du contexte budgétaire des Pouvoirs locaux et des investissements nécessaires pour assurer la pérennité et l'évolution des services d'iMio.

Ces prévisions s'inscrivent dans une logique de gestion responsable et durable, visant à maintenir l'équilibre financier de l'intercommunale tout en permettant la poursuite des investissements stratégiques. Elles intègrent notamment :

- * une croissance modérée du chiffre d'affaires, en cohérence avec l'évolution du nombre de membres et des solutions déployées ;
- * une progression maîtrisée des charges de personnel, liée au renforcement des compétences nécessaires pour répondre aux nouveaux enjeux technologiques et réglementaires ;
- * la poursuite des investissements en recherche et développement, en cybersécurité, en intelligence artificielle et en modernisation des solutions existantes.

Ces projections tiennent également compte des incertitudes pesant sur les finances publiques locales et sur les exigences réglementaires à venir, notamment en matière de cybersécurité et de gouvernance des données. Elles ont donc été établies selon un scénario conservateur, sans hypothèse de subventions structurelles ou de projets exceptionnels.

Dans ce contexte, les résultats projetés traduisent la volonté d'iMio de préserver un niveau de rentabilité opérationnelle compatible avec sa mission de service public, tout en maintenant une capacité d'investissement suffisante pour accompagner la transformation numérique des Pouvoirs locaux.

Ces projections feront l'objet d'un suivi régulier et d'ajustements, en fonction de l'évolution du contexte économique, réglementaire et stratégique.

Informations complémentaires

L'article 1523-16 du CDLD prescrit que « Les administrateurs établissent [...] un rapport dans lequel ils rendent compte de leur gestion. » Le Code des sociétés et des associations « CSA » fixe le contenu du rapport de gestion à l'article 3:6.

Outre ces éléments, les informations suivantes sont communiquées à l'assemblée générale :

1. Risques et incertitudes

Comme toute entité exerçant une activité économique, iMio est exposée à un ensemble de risques et d'incertitudes susceptibles d'influencer l'évolution de ses activités et de ses résultats. Le Conseil d'administration ne peut, par nature, anticiper l'ensemble des événements ou facteurs externes susceptibles d'affecter les perspectives de l'intercommunale.

Dans ce contexte, il convient de relever que la dégradation globale et durable des finances publiques locales pourrait, à moyen terme, avoir un impact sur la capacité de certains membres à maintenir ou à étendre le recours à des services numériques. Cette évolution budgétaire constitue un facteur d'attention pour l'ensemble du secteur public local.

Néanmoins, le Conseil d'administration estime que le modèle de mutualisation porté par iMio constitue précisément une réponse structurelle à ces contraintes financières, en permettant aux Pouvoirs locaux de bénéficier de solutions performantes à des coûts maîtrisés. À ce titre, cette évolution pourrait également renforcer, à moyen et long terme, la pertinence et l'attractivité des services proposés par iMio.

Sur la base de l'analyse des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025, aucun risque majeur n'a été identifié susceptible de remettre en cause la continuité des activités de l'intercommunale. La situation financière d'iMio demeure saine et permet d'envisager la poursuite de ses missions dans des conditions normales d'exploitation.

2. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun élément important n'est à signaler.

3. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

À la date d'établissement du présent rapport, il n'est pas possible d'évaluer avec précision l'ampleur ni le calendrier exact des effets que certaines évolutions structurelles pourraient avoir sur le développement futur d'iMio. Néanmoins, le Conseil d'administration estime utile d'identifier plusieurs facteurs susceptibles d'exercer une influence notable sur les activités et les perspectives de l'intercommunale.

En premier lieu, l'évolution des finances publiques locales constitue un élément d'attention majeur. Les contraintes budgétaires croissantes auxquelles sont confrontés les Pouvoirs locaux pourraient, à moyen terme, influencer leurs capacités d'investissement et leurs priorités en matière de transformation numérique. Dans ce contexte, le recours à des solutions mutualisées, permettant une maîtrise des coûts et une optimisation des ressources, pourrait toutefois renforcer l'attractivité du modèle porté par iMio.

Par ailleurs, l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie régionale wallonne en matière de digitalisation sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur le positionnement et les missions d'iMio. Le rôle que l'intercommunale pourrait être amenée à jouer dans ce cadre, en articulation avec les autres acteurs publics régionaux, dépendra des orientations politiques retenues et des modalités de gouvernance qui seront définies. Ces éléments pourraient influencer tant le périmètre des activités que les priorités de développement d'iMio.

Le développement de nouvelles offres de services par iMio constitue également un facteur d'évolution. L'adaptation continue des services aux besoins des membres, l'élargissement du périmètre fonctionnel des solutions existantes et la mise à disposition de nouveaux outils pourraient contribuer à renforcer la valeur ajoutée apportée aux Pouvoirs locaux, tout en nécessitant des investissements organisationnels, techniques et humains.

Enfin, l'essor rapide des technologies liées à l'intelligence artificielle est susceptible de modifier en profondeur les usages, les attentes et les modèles organisationnels au sein des administrations publiques locales. L'intégration progressive de ces technologies dans les solutions proposées par iMio pourrait offrir de nouvelles opportunités en matière d'efficacité, d'aide à la décision et d'amélioration des services, tout en soulevant des enjeux importants en matière de gouvernance, de maîtrise des données, d'éthique et de conformité réglementaire.

Le Conseil d'administration suivra attentivement l'évolution de ces différents facteurs et veillera à adapter, le cas échéant, la stratégie et les actions d'iMio afin d'assurer un développement cohérent, durable et conforme à ses missions d'intérêt général.

4. Succursales de la société

Néant.

5. Justification des règles comptables de continuité

Néant.

6. Utilisation d'instruments financiers

L'intercommunale n'a pas pour politique de recourir à l'usage d'instruments financiers particuliers l'exposant à des risques financiers.

7. Activités en matière de recherche et de développement

Conformément aux règles comptables applicables, iMio a inscrit à l'actif de son bilan, au titre des immobilisations incorporelles, les frais de recherche et de développement relatifs à plusieurs projets structurants. Ces projets visent à moderniser les solutions mises à disposition des Pouvoirs locaux, à renforcer la conformité réglementaire, à améliorer la qualité des services et à soutenir la stratégie de transformation numérique de l'intercommunale.

Nouvelle version iA-SmartWeb+ et intégration des guichets numériques

L'évolution des normes, des pratiques numériques et des exigences réglementaires a conduit les pouvoirs publics à repenser leurs outils de communication et d'interaction avec les citoyens. Le site web communal constitue à ce titre un point d'entrée central des services numériques.

L'architecture de la version actuelle du site communal iMio, devenue trop monolithique et vieillissante, ne permettait plus de répondre pleinement à ces nouveaux enjeux. Ce projet vise dès lors à concevoir une plateforme de communication unifiée, permettant la dématérialisation des échanges entre le citoyen et l'administration communale.

La nouvelle solution, dénommée *iA-SmartWeb+*, intègre à la fois :

- * les contenus informationnels traditionnels (site web communal, décisions des conseils communaux, informations pratiques),
- * et des services transactionnels (démarches administratives en ligne).

Cette évolution repose sur une intégration étroite entre la plateforme iA-Téléservices et iA-SmartWeb, afin d'offrir une expérience utilisateur cohérente et fluide pour le citoyen, tout en garantissant une gestion simplifiée pour les agents communaux. Le projet prend en compte les exigences en matière d'accessibilité, de protection des données (RGPD) et les bonnes pratiques de l'eGouvernement — notamment les principes d'interopérabilité, d'open data et de « *only once* ».

Implémentation des sources authentiques

En tant qu'intercommunale de droit public, iMio s'inscrit pleinement dans les politiques d'eGouvernement locales, régionales et européennes. Le principe européen du « *only once* », visant à limiter la redondance de la collecte des données, constitue un élément structurant de cette approche.

Ce projet a pour objectif l'implémentation du concept de sources authentiques au sein des logiciels développés par iMio, qu'ils soient issus de développements internes ou de solutions acquises sur étagère. Il vise à améliorer la qualité des données, à renforcer

l'interopérabilité des systèmes et à réduire la charge administrative pour les citoyens et les administrations.

Réécriture du projet AES

Le logiciel AES a été initialement conçu pour répondre aux besoins spécifiques d'un pouvoir local. Lors de sa reprise par iMio en 2015, une première adaptation a permis d'en étendre l'usage à d'autres entités locales. Toutefois, cette phase n'a pas permis de traiter en profondeur certaines limites structurelles de l'architecture et des fonctionnalités sensibles.

L'augmentation du nombre d'utilisateurs et l'ajout progressif de nouvelles fonctionnalités ont mis en évidence plusieurs faiblesses, notamment en termes de performances, de fiabilité, de sécurité des données et d'ergonomie. Le présent projet consiste dès lors en une réécriture complète du logiciel, visant à garantir sa robustesse, sa pérennité et sa capacité à évoluer.

Cette réécriture s'appuie sur une version plus récente du framework Odoo, l'utilisation prioritaire de composants communautaires, une meilleure gestion des données via les mécanismes standards du framework, la mise en place de procédures de migration et l'amélioration de l'interface utilisateur vers un mode responsive.

Intranet iA·Quaive

Le projet iA·Quaive vise à offrir aux Pouvoirs locaux un espace de communication interne et collaboratif, combinant la diffusion d'informations (notes de service, règlements, procédures) et la création d'espaces de travail partagés par service.

Cette solution permet également de centraliser les flux d'informations issus d'autres applications développées par iMio. L'utilisation de technologies communes aux autres produits de l'intercommunale permet de réaliser des économies d'échelle, notamment en matière d'hébergement et de maintenance.

Permis de logement

Ce projet consiste à développer un logiciel destiné aux services logement des Pouvoirs locaux, afin de gérer les permis de location et les dossiers associés (permis, constats d'immeubles inoccupés, etc.). L'outil permet de recenser les logements concernés, de structurer les dossiers administratifs et d'assurer le suivi des obligations légales en matière de qualité du logement.

GED – Évolution de iA·Docs

L'évolution de la solution iA·Docs vise à soutenir la dématérialisation des administrations locales par la mise en place d'une plateforme documentaire centralisée. Celle-ci permet de gérer les documents produits par les applications métiers, d'indexer les fichiers existants, d'intégrer la signature électronique et de préparer, à terme, l'archivage électronique.

Ce projet s'accompagne d'un volet d'accompagnement des Pouvoirs locaux dans l'évolution des rôles, des compétences et des pratiques, avec pour objectifs la simplification administrative, la réduction du papier, le soutien au télétravail, l'amélioration de l'efficacité opérationnelle et le renforcement de la sécurité des données.

Migration de l'infrastructure Hosted Private Cloud

Ce projet vise à la migration progressive de l'infrastructure Hosted Private Cloud vers un environnement basé sur Proxmox et Kubernetes, permettant à la fois l'hébergement de machines virtuelles et l'orchestration de conteneurs.

Cette évolution a pour objectifs :

- * la réduction de la dépendance aux technologies propriétaires,
- * la maîtrise des coûts d'infrastructure,
- * et le remplacement progressif de certains services actuellement externalisés.

La migration s'accompagne d'une réduction progressive du périmètre VMware existant afin de garantir une transition maîtrisée.

Migration vers les versions récentes de Plone

Ce projet a pour objectif d'assurer la migration des outils développés par iMio vers les versions récentes du framework Plone, afin de garantir leur pérennité, leur sécurité et leur compatibilité avec les évolutions technologiques.

Plateforme IA – Intelligence artificielle

Le projet Plateforme IA vise à mettre en place l'infrastructure et les briques nécessaires à l'intégration progressive de fonctionnalités d'intelligence artificielle au sein des solutions iMio.

Les travaux de recherche et développement portent notamment sur :

- * l'optimisation des processus administratifs,
- * l'amélioration de la relation citoyen,
- * l'aide à la gestion de projets et au pilotage stratégique,
- * le renforcement de la cybersécurité et de la protection des données.

Ces développements sont envisagés dans un cadre maîtrisé, respectueux des exigences réglementaires, éthiques et de gouvernance des données propres au secteur public.

Les durées d'amortissement suivantes ont été appliquées dans les comptes :

Nom du projet	Durée
Nouvelle version iA-SmartWeb + ajout guichet et version WPA	5 ans
Réécriture du projet AES	3 ans
Sources authentiques	5 ans
Intranet iA-Quaive	3 ans
Permis de logement	5 ans
Migration Plone X	7 ans
GED	5 ans
Mise en place de la nouvelle architecture Cloud iMio	5 ans
Plateforme IA	10 ans

8. Justification de l'indépendance et de la compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un membre du comité d'audit

Vu les statuts de l'intercommunale « Constitution, composition, mission » :

Le conseil d'administration constitue en son sein un comité d'audit.

Le comité d'audit est composé de membres du conseil d'administration qui ne sont pas membres du bureau exécutif. Le nombre maximum de membres du comité d'audit ne peut pas être supérieur à vingt-cinq pourcents du nombre de membres du conseil d'administration.

Le président du comité d'audit est désigné par les membres du comité.

Au moins un membre du comité d'audit dispose d'une expérience pratique et/ou de connaissances techniques en matière de comptabilité ou d'audit.

Le titulaire de la fonction dirigeante au sein de l'intercommunale est systématiquement invité aux réunions, avec voix consultative.

Le conseil d'administration définit les missions du comité d'audit, lesquelles comprennent au minimum les missions suivantes :

1° la communication au conseil d'administration d'informations sur les résultats du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés et d'explications sur la façon dont le contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes

consolidés ont contribué à l'intégrité de l'information financière et sur le rôle que le comité d'audit a joué dans ce processus ;

2° le suivi du processus d'élaboration de l'information financière et présentation de recommandations ou de propositions pour en garantir l'intégrité ;

3° le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de l'intercommunale ou de l'organisme ainsi que du suivi de l'audit interne et de son efficacité ;

4° le suivi du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le commissaire du Gouvernement et, le cas échéant, par le réviseur d'entreprises chargé du contrôle légal des comptes consolidés ;

5° l'examen et suivi de l'indépendance du commissaire du Gouvernement et, le cas échéant, du réviseur d'entreprises chargé du contrôle légal des comptes consolidés, en particulier pour ce qui concerne le bien-fondé de la fourniture de services complémentaires à la société.

Le comité d'audit fait régulièrement rapport au conseil d'administration sur l'exercice de ses missions, au moins lors de l'établissement par celui-ci des comptes annuels, et le cas échéant, des comptes consolidés.

Le comité d'audit s'est réuni le 03/03/2026 avec le collège des réviseurs et notre fiduciaire.

Les règles d'évaluation

Suivant les décisions du Conseil d'Administration, les règles d'évaluation suivantes ont été appliquées pour l'établissement des comptes :

Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont pris en charge au moment où ils sont engagés.

Immobilisations incorporelles (Articles 3 :38 à 3 :39 de l'AR du CSA)

Ces immobilisations sont valorisées à leur coût de revient ou prix d'acquisition, ou à leur valeur d'utilisation si celle-ci est inférieure.

Les frais accessoires liés à l'acquisition d'immobilisations incorporelles sont comptabilisés à l'actif du bilan et font l'objet d'amortissements au même rythme que le principal.

Les immobilisations incorporelles autres que celles acquises de tiers, ne sont portées à l'actif pour leur coût de revient que dans la mesure où celui-ci ne dépasse pas une estimation prudemment établie de la valeur d'utilisation de ces immobilisations ou de leur rendement futur pour la société.

Les immobilisations dont l'utilisation sont limitées dans le temps sont amorties sur la durée de vie utile estimée, à savoir :

Libellé actif	Méthode	Tx. Min.	Tx Max.
Licence	Linéaire	10%	33.33%
Frais de développement	Linéaire	10%	33.33%

Ces taux seront appliqués prorata temporis à partir du jour qui suit l'acquisition.

Des amortissements complémentaires ou non récurrents sont appliqués lorsque leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise. D'autre part, si des immobilisations incorporelles cessent d'être affectées durablement à l'activité de l'entreprise, un amortissement non récurrent est acté pour ramener leur évaluation à la valeur probable de réalisation.

Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps font l'objet de réduction de valeur en cas de dépréciation durable.

Plus spécifiquement, les frais de développement des projets informatiques seront comptabilisés en immobilisation incorporelle à la fin de chaque trimestre et seront amortis à partir du 1^{er} jour du trimestre suivant.

Chaque projet informatique sera individualisé et fera l'objet d'un plan d'amortissement spécifique dont la durée d'amortissement sera en conformité avec les présentes règles d'évaluation.

Chaque plan sera validé par le conseil d'administration sans que pour autant ce soit considéré comme une modification des règles d'évaluation.

Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur prix d'acquisition, de revient, ou valeur d'apport, y compris les frais accessoires, conformément aux articles 3-14, 3-15 et 3-17 de l'A.R. du 29/04/2019.

Les immobilisations corporelles à utilisation limitée dans le temps font l'objet d'amortissements linéaires aux taux suivants :

* Immeubles :	3 % (linéaire)
* Installations :	10 % (linéaire)
* Machines et outillage :	20 % (linéaire)
* Mobilier et matériel de bureau :	20 % (linéaire)
* Matériel roulant :	20 % (linéaire)
* Matériel informatique :	33,33 % (linéaire)
* Aménagement des locaux :	10 % (linéaire)
* Frais accessoires :	0 % - 100 % (linéaire)

Les amortissements sont calculés prorata temporis en fonction de la date d'acquisition et en nombre de jour pour les immobilisations dont la mise en service est directe.

Immeubles :

Concernant l'immeuble acquis en 2017, dont la partie terrain et construction ont fait l'objet d'un investissement sur base de la valeur d'acquisition, les règles suivantes seront d'application :

- * Tous les travaux de maintien de l'actif qui seront effectués par la suite feront l'objet d'une prise en charge directe ;
- * Par contre, tout ce qui concourt à augmenter la valeur du patrimoine immobilier fera l'objet d'un investissement.

Matériel informatique :

À dater de l'exercice comptable 2018, le seuil absolu à partir duquel l'on comptabilise une immobilisation est fixé à 3 000,00 euros ; en dessous de ce montant, il y a prise en charge immédiate.

Par dérogation au paragraphe précédent, à l'occasion d'un nouvel engagement, le premier équipement, qui a été acheté par iMio et fourni au nouvel engagé, fait l'objet d'un investissement, quel que soit le prix d'acquisition de l'équipement.

Frais accessoires :

Les frais accessoires sont amortis de 0 à 100%.

Les frais accessoires sur terrains quant à eux subissent une réduction de valeur l'année de l'acquisition.

Les immobilisations corporelles peuvent faire l'objet d'une réévaluation lorsque la valeur de celles-ci, déterminée en fonction de leur utilité pour l'entreprise, présente un excédent certain et durable par rapport à leur valeur comptable.

Immobilisations financières

Les participations et créances sont inscrites à leur prix d'acquisition, déduction faite des montants non appelés. Toutefois, une évaluation individuelle de chaque participation est établie en tenant compte de différents critères tels que la situation, la rentabilité et les perspectives de la société dans laquelle une participation est détenue.

Les créances et les cautionnements sont inscrits à leur valeur nominale.

Les moins-values constatées sur les immobilisations financières font l'objet de réductions de valeur selon le prescrit de l'article 3-44 de l'A.R. du 29/04/2019.

Créances à plus d'un an et à un an au plus

Les créances sont reprises à leur valeur nominale conformément à l'article 3-45 de l'A.R. du 29/04/2019.

Les créances font l'objet de réductions de valeur si des risques de non-récupération, de moins-value ou de dépréciations probables existent.

Lorsqu'il apparaît qu'une créance est définitivement perdue, cette perte est directement enregistrée au compte de résultats.

Au moins annuellement, une évaluation, par le conseil d'administration, est faite au niveau des créances commerciales en vue d'appliquer d'éventuelles réductions de valeur. Cette comptabilisation éventuelle se fait sur base de documents probants, tels que rappels, recommandés, courriers d'avocats, justifiant cette prise de décision.

Stocks et commandes en cours d'exécution

Les en-cours de fabrication sont évalués à leur coût de revient (article 3-15 de l'A.R. du 29/04/2019) éventuellement majorés, compte tenu du degré d'avancement des travaux, de l'excédent du prix stipulé au contrat par rapport au coût de revient conformément à l'article 3-49 de l'A.R. du 29/04/2019.

Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les composants de ces rubriques sont repris à leur valeur nominale.

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles font l'objet de réductions de valeur, conformément à l'article 3-52 de l'A.R. du 29/04/2019.

Plus-values de réévaluation

Les plus-values de réévaluation sont traitées en conformité à l'article 3-35 de l'A.R. du 29/04/2019.

Subsides reçus en capital

Les subsides en capital sont repris pour les montants reçus, déduction faite des impôts différés. Des réductions échelonnées sont déduites au rythme de la prise en charge des amortissements afférents aux immobilisations pour l'acquisition desquelles lesdits subsides ont été obtenus, et le cas échéant, à concurrence du solde, en cas de réalisation ou de mise hors service de ces immobilisations.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont individualisées et tiennent compte des risques prévisibles, conformément aux articles 3-28 à 3-33 de l'A.R. du 29/04/2019. Elles font l'objet de reprises dans la mesure où elles excèdent, en fin d'exercice, une appréciation actuelle des risques et charges, en considération desquelles elles ont été constituées.

Dettes à plus d'un an et à un an au plus

Les emprunts et les dettes sont évalués à leur valeur nominale en application de l'article 3-55 de l'A.R. du 29/04/2019. Elles sont majorées, le cas échéant, des intérêts de retard ou d'autres pénalités dues.

Devises

Les avoirs, dettes, droits et engagements libellés en devise sont convertis en euro sur base des cours officiels des changes. Les différences de change sont comptabilisées en produits ou en charges.

À la clôture de l'exercice, les postes en devises sont réévalués au taux de change de clôture et les écarts de conversion sont compensés par devises. Les écarts de conversion négatifs sont pris en charge et les écarts de conversion positifs sont reportés (au passif). Les écarts de conversion sur les valeurs disponibles et les placements de trésorerie en devises sont immédiatement pris en compte de résultats.

Participations (Article L1523-16 du CDLD)

Les administrateurs arrêtent le rapport spécifique du Conseil d'administration sur les prises de participation réalisées au cours de l'exercice.

Dans le cadre du projet d'acquisition / construction d'un nouveau bâtiment pour notre intercommunale, le Conseil d'Administration a décidé en 2016 de souscrire une part C1 « autres pouvoirs publics » dans le capital d'IGRETEC au prix de 6,20 €. Cette prise de participation permet à iMio d'avoir recours aux services d'IGRETEC dans le cadre d'une relation inHouse.

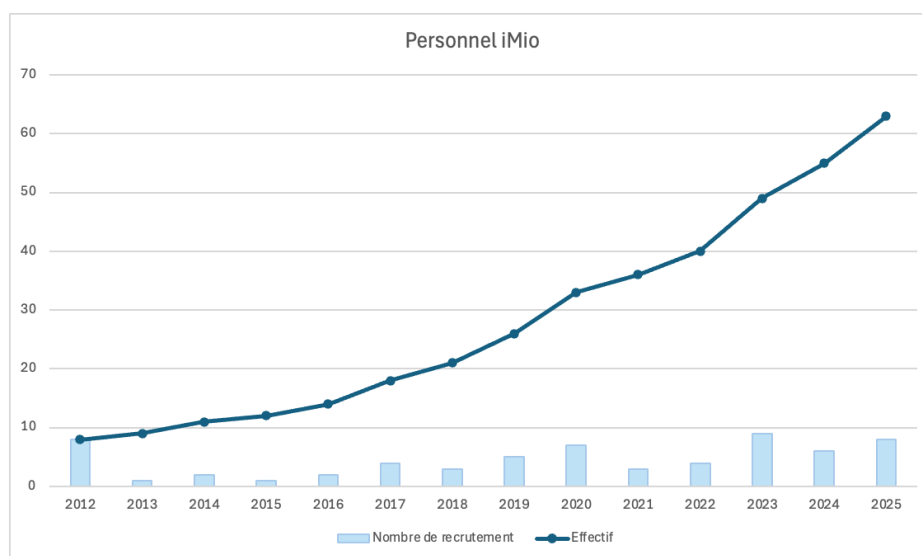
Notre intercommunale détient 1 part de la compagnie d'assurance Ethias. En effet, depuis ses modifications statutaires fin 2017, et concomitamment à la cession desdites activités d'assurance à Ethias SA, la forme sociale de l'association d'assurances mutuelles Ethias Droit Commun a été transformée en une société coopérative, avec une nouvelle dénomination sociale, à savoir : Ethias Co scrl. L'objet social a également été modifié puisqu'il n'est désormais plus l'activité d'assurance, mais principalement la gestion de la participation qu'Ethias Co détient dans le groupe Ethias SA. Par cette opération fin 2017, notre qualité de membre affilié de l'association a été transformée de plein droit en celle de membre coopérateur, avec attribution d'un nombre de parts d'une valeur nominale de 8 602,90 EUR par part. L'attribution de ces parts est intervenue, pour chaque entité concernée, sur base de la clé de répartition reprise au rapport de transformation validé par l'assemblée générale et consultable aux annexes du Moniteur Belge.

Nous n'avons cependant pas de représentant au sein des organes de gestion d'autres organismes.

Quelques indicateurs clés de notre activité

Évolution du personnel.

Ce graphique met en évidence une croissance continue et progressive des effectifs d'iMio depuis sa création, en cohérence directe avec l'évolution de son activité et l'élargissement de ses missions.



Entre 2012 et 2025, l'effectif est passé d'une structure très réduite à une équipe de plus de soixante collaborateurs, reflétant la montée en puissance progressive de l'intercommunale. Cette évolution s'est opérée de manière maîtrisée et graduelle, en phase avec le développement des services proposés, l'augmentation du nombre de membres et la complexification des solutions numériques mises à disposition des Pouvoirs locaux.

Les vagues de recrutement observées sur la période correspondent aux phases clés de croissance de l'activité, notamment :

- * le déploiement de nouveaux services et plateformes mutualisées,
- * l'augmentation du nombre d'utilisateurs et des volumes à gérer,
- * le renforcement des exigences en matière de sécurité, de conformité réglementaire et de support,
- * la structuration progressive des fonctions de développement, d'exploitation, d'accompagnement et de gouvernance.

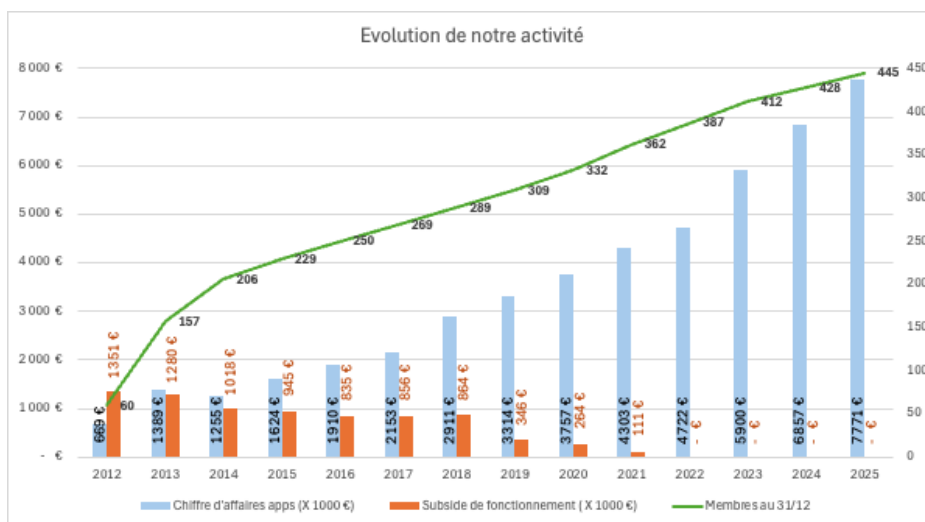
La progression de l'effectif traduit également un choix stratégique de renforcer les compétences en interne, afin de garantir la qualité, la continuité et la maîtrise des solutions proposées. Ce renforcement des ressources humaines constitue un facteur clé de la

capacité d'iMio à industrialiser des solutions numériques à grande échelle et assurer la souveraineté des solutions proposées tout en restant proche des réalités de terrain des Pouvoirs locaux.

Enfin, la croissance du personnel s'inscrit dans un modèle économiquement soutenable, rendu possible par l'augmentation du chiffre d'affaires liée aux services prestés auprès des membres. Elle illustre la transformation d'iMio en un acteur public mature, disposant des compétences nécessaires pour accompagner durablement les Pouvoirs locaux face aux enjeux croissants de la digitalisation.

Évolution de notre activité

Ce graphique illustre de manière très explicite la trajectoire de développement d'iMio depuis sa création, caractérisée par une croissance continue de l'activité, une diminution progressive de la dépendance aux subsides et une adhésion toujours plus large des Pouvoirs locaux à notre démarche de mutualisation.



Tout d'abord, le chiffre d'affaires lié aux applications et services connaît une augmentation constante depuis notre création. Cette croissance régulière traduit :

- * l'élargissement du périmètre des solutions proposées,
- * la montée en puissance de l'utilisation des outils mutualisés,
- * et la capacité d'iMio à développer des services répondant de manière concrète aux besoins des Pouvoirs locaux.

L'évolution du chiffre d'affaires reflète ainsi une activité en croissance maîtrisée, fondée sur la valeur ajoutée des services prestés plutôt que sur une logique de subvention.

Parallèlement, ce graphique met en évidence une diminution progressive et significative des subsides de fonctionnement, jusqu'à leur disparition complète. Cette évolution illustre

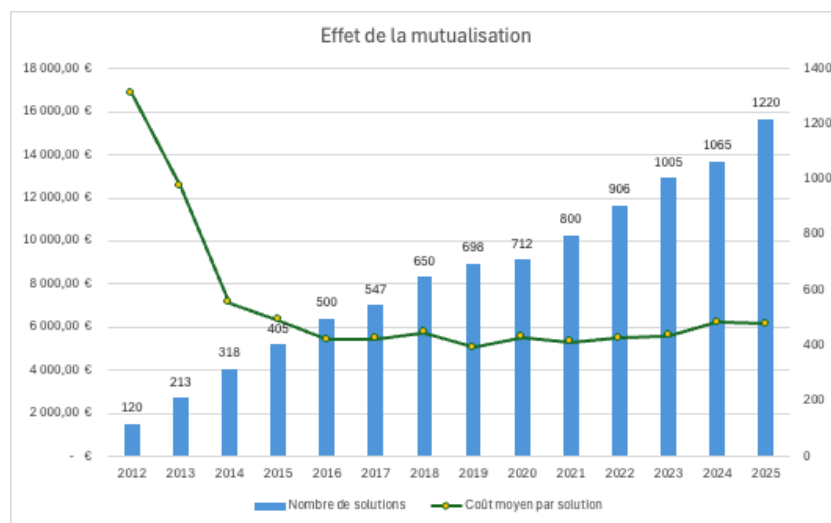
le passage volontaire vers un modèle économiquement autonome, dans lequel le fonctionnement d'iMio est intégralement financé par les services rendus à ses membres. Cette autonomie financière constitue un élément structurant de la gouvernance de l'intercommunale et renforce la soutenabilité et la crédibilité de son modèle à long terme.

Enfin, l'évolution du nombre de membres témoigne d'une adhésion croissante et durable des Pouvoirs locaux à la démarche portée par iMio. La progression régulière du nombre d'adhérents confirme la reconnaissance d'iMio comme acteur public de confiance et partenaire privilégié en matière de mutualisation numérique. Cette dynamique d'adhésion renforce mécaniquement les effets de mutualisation, au bénéfice de l'ensemble des membres.

Pris dans leur ensemble, ces trois indicateurs démontrent la cohérence du modèle de développement d'iMio : une croissance de l'activité portée par les besoins du terrain, une autonomie financière progressivement atteinte et une confiance renforcée des Pouvoirs locaux. Le graphique illustre ainsi la transformation d'iMio en un acteur public mature, durable et économiquement responsable, capable de concilier intérêt général, efficacité opérationnelle et soutenabilité financière.

Effet de la mutualisation

Ce graphique met en évidence de manière particulièrement parlante l'effet structurant et vertueux de la mutualisation portée par iMio sur le long terme.



Entre 2012 et 2025, le nombre de solutions mutualisées pour les Pouvoirs locaux a connu une croissance très significative, passant d'un périmètre limité à plus de 1 220 solutions en 2025.

Dans le même temps, le coût moyen par solution a connu une forte diminution dans les premières années, liée à la montée en charge rapide de la mutualisation, avant de se stabiliser durablement à partir de 2016, malgré la poursuite de la croissance des périmètres fonctionnels et de la complexité technique.

Cette stabilité du coût moyen par solution constitue un résultat particulièrement significatif. Elle démontre que :

- * les économies d'échelle générées par la mutualisation compensent l'augmentation naturelle des coûts liés à l'évolution technologique,
- * l'industrialisation des solutions et la gestion centralisée permettent de maîtriser durablement les coûts d'exploitation des outils,
- * les Pouvoirs locaux bénéficient d'un accès élargi à des solutions toujours plus performantes, sans augmentation proportionnelle des coûts.

Autrement dit, plus le nombre de solutions et d'utilisateurs augmente, plus le modèle mutualisé absorbe la complexité, tout en maintenant un niveau de coût stable pour les membres. Ce mécanisme permet aux Pouvoirs locaux, quelles que soient leur taille ou leurs capacités financières, d'accéder à des outils numériques modernes, sécurisés et conformes aux exigences actuelles.

Ceci illustre ainsi de manière concrète que la mutualisation n'est pas uniquement un levier d'optimisation budgétaire à court terme, mais bien un modèle structurellement durable, capable d'accompagner la montée en complexité du numérique public tout en garantissant la soutenabilité financière pour les Pouvoirs locaux.

Conclusions

À l'aube de ses quinze années d'existence, iMio peut mesurer le chemin parcouru depuis sa création à l'initiative du Gouvernement wallon. D'un projet de mutualisation destiné à soutenir la modernisation numérique des Pouvoirs locaux, l'intercommunale est devenue un acteur public structurant, reconnu pour la qualité de ses services, sa proximité avec le terrain et la pertinence de son modèle.

L'exercice 2025 confirme la solidité de ce modèle. La croissance maîtrisée de l'activité, l'adhésion continue des Pouvoirs locaux, la consolidation de l'autonomie financière et le renforcement progressif des compétences internes témoignent de la capacité d'iMio à remplir durablement ses missions d'intérêt général. Ces résultats ont été obtenus dans un contexte institutionnel et réglementaire en constante évolution, marqué par des exigences accrues en matière de sécurité, de conformité et de performance des services publics numériques.

Si le parcours réalisé est significatif, les défis à venir restent nombreux. La transformation numérique des Pouvoirs locaux se poursuit à un rythme soutenu et s'accompagne de nouveaux enjeux, notamment en matière de cybersécurité, d'interopérabilité, de gouvernance des données, d'intelligence artificielle et de maîtrise des coûts publics. Ces évolutions appellent plus que jamais des réponses collectives, coordonnées et durables.

Dans ce contexte, iMio entend poursuivre son rôle de partenaire public de confiance, en renforçant la mutualisation, en développant des solutions adaptées aux besoins réels des Pouvoirs locaux et en contribuant activement à la cohérence de la stratégie digitale régionale. Forte de l'expérience acquise et de la confiance de ses membres, l'intercommunale dispose des atouts nécessaires pour accompagner les Pouvoirs locaux dans les prochaines étapes de leur transformation numérique.

Le Conseil d'administration tient enfin à remercier l'ensemble des membres, partenaires et collaborateurs pour leur engagement et leur contribution au développement d'iMio. C'est grâce à cette dynamique collective que l'intercommunale pourra continuer à relever, avec ambition et responsabilité, les défis qui s'annoncent.

Annexes

Les annexes suivantes font partie intégrante du rapport de gestion pour l'année 2025 :

- * Registre des associés
- * Comptes annuels 2025 – format BNB
- * Rapport des réviseurs
- * Rapport du comité d'audit
- * Rapport de transparence de Groupe Audit Belgium
- * Rapport du Conseil d'Administration concernant les prises de participation
- * Rapport d'activités 2025
- * Liste des marchés 2025
- * Plan stratégique 2025-2027
- * Rapport de rémunération 2025

**«INTERCOMMUNALE DE MUTUALISATION EN MATIERE INFORMATIQUE ET
ORGANISATIONELLE» SC**

**Rapport du commissaire pour
l'exercice clos le 31 décembre 2025
adressé à l'assemblée générale des actionnaires**

RAPPORT DU COMMISSAIRE
A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE «INTERCOMMUNALE DE MUTUALISATION EN
MATIERE INFORMATIQUE ET ORGANISATIONELLE» SC, EN ABREGE « IMIO » SC
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de «**INTERCOMMUNALE DE MUTUALISATION EN MATIERE INFORMATIQUE ET ORGANISATIONELLE**» SC (« la Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 28 mai 2025, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2026. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de «**INTERCOMMUNALE DE MUTUALISATION EN MATIERE INFORMATIQUE ET ORGANISATIONELLE**» SC durant 5 exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 3.148.421 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 182.397 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire de la Société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une

anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1^{er}, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Nivelles, 16 mars 2026

«GROUPE AUDIT BELGIUM» SRL
Commissaire

Représentée par Julien TISON
Réviseur d'entreprises

Conseil d'administration

Séance du 24 mars 2026 (14:00)

Délibération

Présents : M. Damien WATHELET, **Président**
M. Philippe DUBOIS, **Vice Président**
M. Marc BARVAIS, M. Jonathan BURTAUX, M. Rudy DELHAISE, M. Benoît DISPA, Mme Louise DUBOIS, M. Bernard DUTRIEUX, M. Julian ELIAZAR, M. Quentin GILLET, Mme Dominique JANSSENS, Mme SOPHIE KEYMOLEN, M. Bernard LÖWENTHAL, Mme Lara MANFREDI, Mme Bénédicte POLL, M. Merveille SIASSIA-BULA, M. Mathieu VELTRI, M. Jean-Marc WAUTIER, Mme Laurence ZANCHETTA, **Membres**
M. Alexandre MAITRE, **Expert**
M. Frédéric RASIC, **Directeur Général**

Objet : Rapport d'évaluation du Comité de rémunération – Exercice 2025

Vu l'article L.1523-16 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, disposant que le Conseil d'administration établit un rapport de gestion ;

Vu l'article L.1523-17, § 2, du même Code, disposant que le Comité de rémunération établit et approuve un rapport d'évaluation écrit portant sur la pertinence des rémunérations et de tout autre avantage, pécuniaire ou non, accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent, ainsi que sur la politique globale de rémunération ;
Considérant que ce rapport doit être transmis au Conseil d'administration et annexé au rapport de gestion ;

Vu la décision du Comité de rémunération du 24 mars 2026 approuvant son rapport d'évaluation ;
Considérant le rapport d'évaluation relatif à l'exercice 2025, repris en annexe ;

DÉCISION :


Le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide :


Article 1er – De prendre acte du rapport d'évaluation établi par le Comité de rémunération en application de l'article L.1523-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, relatif à l'exercice 2025, tel que joint en annexe.

Article 2 – D'annexer ledit rapport au rapport de gestion.

Voir pièce(s) en annexe :

 [Annexe 1 rapport de rémunération IMIO 2025](#) (docx)

 [Annexe 2 rapport rémunération 2025 Fiche récapitulative des montants versés au Président et Vice](#) (docx)

 [Annexe 3 rapport rémunération 2025 Relevé nominatif et liste des présences membres organes de gestion](#) (xlsx)

 [Annexe 4 Barème SPW](#) (xlsx)

 [Rapport concernant les remunerations IMIO 2025 v1.docx](#) (docx)

Par le Conseil d'administration :

Le Président
D. WATHELET

Le Vice Président
Ph. DUBOIS



La mutualisation au service des pouvoirs locaux.

Intercommunale de Mutualisation Informatique et Organisationnelle.

Rapport annuel du Comité de rémunérations - année 2025.

Référence : RAPREM2025-V1.
Damien Wathelet, Président.
Frédéric Rasic, Directeur général.



Avec le soutien de



Wallonie



1 Avant-propos.

En application de l'article L1523-17 du CDLD :

§ 1 Le conseil d'administration constitue en son sein un comité de rémunération, composé au maximum de cinq administrateurs désignés parmi les représentants des communes, provinces ou C.P.A.S. associés, à la représentation proportionnelle, de l'ensemble des conseils des communes, des provinces et des C.P.A.S. associés, conformément aux articles 167 et 168 du Code électoral, à l'exception des administrateurs membres du bureau exécutif.

Les mandats au sein de ce comité sont exercés à titre gratuit.

§ 2 Le comité de rémunération émet, après en avoir informé le conseil d'administration, des recommandations à l'assemblée générale pour chaque décision relative aux jetons de présence, aux éventuelles indemnités de fonction et à tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion et du comité d'audit. Il établit annuellement et approuve un rapport d'évaluation écrit portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent ainsi que sur la politique globale de la rémunération. Il émet des recommandations au Conseil d'administration. Il propose au Conseil d'administration, une justification circonstanciée des rémunérations autres que les simples jetons de présence.

Ce rapport est transmis au Conseil d'administration et est annexé au rapport de gestion établi par les administrateurs en vertu de l'article L1523-16, alinéa 4.

Par dérogation à l'article L1523-10, sur proposition du comité de rémunération, le conseil d'administration adopte le règlement d'ordre intérieur du comité de rémunération.

Le présent rapport présente les rémunérations en vigueur au sein de l'Intercommunale en 2025.

Pour toutes informations complémentaires, veuillez adresser votre demande à :

IMIO SC

Damien Wathelet, Président.

Frédéric Rasic, Directeur Général.

Rue Léon Morel, 1 - 5032 Isnes

Tel 0032(81)586.100

Fax : 0032(81)586.129

Email: contact@imio.be

<http://www.imio.be>

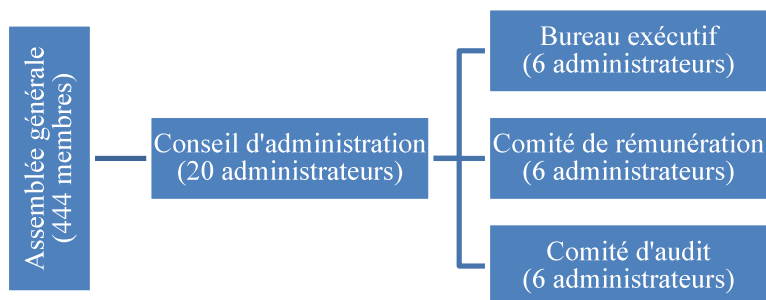


2 Sommaire.

1	Avant-propos.....	2
2	Sommaire.....	3
3	Rémunérations des administrateurs.....	4
3.1	Organes de Gestion et de contrôle de l'intercommunale.....	4
3.2	Taux de participation des administrateurs aux organes de gestion de l'Intercommunale iMio en 2025.....	7
3.3	Règles de rémunération en vigueur.....	8
4	Rémunération du personnel de direction d'IMIO.....	12
4.1	Règles de rémunération en vigueur pour le personnel d'iMio.....	12
4.2	Cadre et rémunération du personnel de direction :.....	13
5	Annexes.....	14

3 Rémunérations des administrateurs.

3.1 Organes de Gestion et de contrôle de l'intercommunale.



Jusqu'au renouvellement du conseil d'administration le 30 septembre 2025, la composition du conseil d'administration était la suivante :

Nom administrateur	Membre	Membre du CA	Membre du BE	Membre du CR	Membre du C Audit	Date début mandat
Marc Barvais	AC Mons	OUI	OUI	NON	NON	1/01/12
Philippe Dubois	AC Clavier	OUI	OUI	NON	NON	10/02/14
Pierre-Philippe Balon	AC Arlon	OUI	NON	NON	NON	26/06/19
Dominique Lugowski	AC Awans	OUI	NON	OUI	NON	10/02/14
Jean-Marc Wautier	AC Braine-L'Alleud	OUI	NON	OUI	NON	26/06/19
Damien Wathélet	AC Clavier	OUI	NON	OUI	OUI	26/06/19
Rudy Delhaise	AC Eghezée	OUI	NON	OUI	OUI	10/02/14
Benoît Dispa	AC Gembloux	OUI	NON	NON	NON	1/01/12
Bernard Löwenthal	AC Genappe	OUI	OBS	NON	OUI	26/06/19
Denis Gorez	AC Gerpinnes	OUI	OUI	NON	NON	10/02/14
Gauthier Le Bussy	AC Gembloux	OUI	NON	OBS	NON	28/05/24
Emmanuelle Lelong	AC La Louvière	OUI	NON	OUI	OUI	26/06/19
Siassia-Bula Merveille	AC La Louvière	OUI	NON	NON	NON	26/06/19
Cuvelier Philippe	AC Les Bons Villers	OUI	NON	NON	NON	26/06/19
Bénédicte Poll	Intercommunale	OUI	OUI	NON	NON	26/06/19
Eric Sornin	CPAS Sambreville	OUI	OUI	NON	NON	12/12/19
Philippe Saive	AC Ans	OUI	NON	NON	NON	3/09/20
Thierry Chapelle	AC La Bruyère	OUI	NON	NON	NON	3/09/20
Mohammed Amine Mellouk	AC Tournai	OUI	NON	NON	NON	9/12/20
Sophie Keymolen	Province de BW	OUI	NON	NON	NON	13/12/22

Suite aux élections et tenant compte des déclarations individuelles facultatives d'apparement ou de regroupement émanant des membres des conseils communaux, provinciaux et de l'action sociale, notre



conseil d'administration est désormais composé de 20 administrateurs et 1 observateur, répartis comme suit :

- 17 postes représentant les associés communaux :
 - 6 pour la famille politique MR
 - 5 pour la famille politique Les Engagés
 - 5 pour la famille politique PS
 - 1 pour la famille politique ECOLO
- 1 poste représentant les provinces pour la famille politique MR
- 1 poste représentant les CPAS pour la famille politique PS
- 1 poste pour les autres catégories d'associés
- La famille politique PTB dispose d'un poste d'observateur.

Lors de sa séance du 30 septembre 2025, l'assemblée générale des associés a désigné les administrateurs suivants :

17 postes représentant les associés communaux :	
Philippe Dubois - Commune de Clavier	MR
Rudy Delhaise - Commune d'Eghezée	MR
Jean-Marc Wautier - Commune de Braine-l'Alleud	MR
Bénédicte Poll - Commune de Seneffe	MR
Merveille Siassia - Ville de La Louvière	MR
Mathieu Veltri - Ville de Mons	MR
Damien Wathelet – Commune de Clavier	Les Engagés
Dominique Janssens – Commune de Seneffe	Les Engagés
Benoit Dispa – Ville de Gembloux	Les Engagés
Julian Eliazar – Ville d'Ans	Les Engagés
Quentin Gillet – Ville de Wavre	Les Engagés
Laurence Zanchetta – Ville de La Louvière	PS
Marc Barvais – Ville de Mons	PS
Philippe Saive – Ville d'Ans	PS
Lara Manfredi – Ville de Seraing	PS



Louise Dubois – Commune de La Bruyère	PS
Bernard Lowenthal - Ville de Genappe	ECOLO
1 poste représentant les provinces :	
Sophie Keymolen – Province du Brabant Wallon	MR
1 poste représentant les CPAS :	
Bernard Dutrieux – CPAS de Wavre	PS
1 poste pour les autres catégories d'associés :	
Jonathan Burtaux – ZS Val de Sambre	n/a

Lors de sa séance du 30 septembre 2025, le conseil d'administration a décidé à l'unanimité de désigner comme :

- Président du Conseil d'administration, monsieur Damien Wathelet;
- Vice-président du Conseil d'administration, monsieur Philippe Dubois.

Le Conseil d'Administration a également décidé à l'unanimité de désigner

comme membre du bureau exécutif :

- Pour le groupe MR : Philippe Dubois, Sophie Keymolen
- Pour le groupe Engagés : Damien Wathelet, Julian Eliazar
- Pour le groupe PS : Marc Barvais
- Observateur pour le groupe ECOLO : Bernard Löwenthal

comme membre du comité de rémunération :

- Pour le groupe MR : Jean-Marc Wautier, Bénédicte Poll
- Pour le groupe Engagés : Dominique Janssens, Quentin Gillet.
- Pour le groupe PS : Laurence Zanchetta
- Observateur pour le groupe ECOLO : Bernard Löwenthal

comme membre du Comité d'audit : Siassia-Bula Merveille, Rudy Delhaise, Dominique Janssens, Quentin Gillet, Philippe Saive, Bernard Löwenthal (comme observateur).



3.2 Taux de participation des administrateurs aux organes de gestion de l'Intercommunale iMio en 2025.

Il y a eu en 2025 :

- 3 assemblées générales
- 6 conseils d'administration
- 2 bureau exécutif
- 2 comité de rémunération
- 1 comité d'audit

Le tableau présentant le taux de participation des administrateurs aux organes de gestion de l'intercommunale est repris en annexe.



3.3 Règles de rémunération en vigueur.

L'Assemblée générale a adopté sur proposition du Comité de rémunération et du Conseil d'Administration les règles suivantes :

Vu le décret du 29 mars 2018 modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales ;

Vu l'article L5311-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'annexe 1 du CDLD, prescrivant ce qui suit :

Les plafonds applicables en matière de rémunérations et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés de président.

Les six plafonds barémiques non indexés suivants sont appliqués :

- 1° Score total de 0,75 plafond 1 : € 5.713,47 ;
- 2° Score total de 1 à 1,25 plafond 2 : € 8.570,21 ;
- 3° Score total de 1,50 à 1,75 plafond 3 : € 11.426,94 ;
- 4° Score total de 2 à 2,25 plafond 4 : € 14.283,67 ;
- 5° Score total de 2,50 à 2,75 plafond 5 : € 17.140,41 ;
- 6° Score total de 3 plafond 6 : € 19.997,14.

Chacun des plafonds est un montant maximum de rémunérations brute annuelle, avantages compris.

La rémunération brute annuelle attachée à un mandat dérivé est déterminée à partir de trois critères :

- 1° la population des communes ou des C.P.A.S. associés ;
- 2° le chiffre d'affaires de l'institution ;
- 3° le personnel occupé.

La distribution statistique de ces trois critères est la clé qui permet de classer les institutions et de les rattacher à un plafond spécifique.

Pour chaque critère, l'institution obtient un score de 0,25 à 1.

Population (limites des classes arrondies pour plus de lisibilité) :

- 1° Population de 0 à 75 000 habitants : 0,25 ;
- 2° Population de plus de 75 000 à 250 000 habitants : 0,50 ;
- 3° Population de plus de 250 000 à 450 000 habitants : 0,75 ;
- 4° Population de plus de 450 000 habitants : 1.

Les chiffres de la population considérés sont ceux arrêtés par le Gouvernement wallon conformément à l'article L1121-3, alinéa 3, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

La population desservie comprend celle des communes associées.



Chiffre d'affaires :

- 1° Chiffre d'affaires de 0 à 2.750.000 € : 0,25 ;
- 2° Chiffre d'affaires de plus de € 2.750.000 à € 15.500.000 : 0,5 ;
- 3° Chiffre d'affaires de plus de € 15.500.000 à € 55.500.000 : 0,75 ;
- 4° Chiffre d'affaires de plus de € 55.500.000 : 1.

Le chiffre d'affaires considéré est celui repris dans les derniers comptes annuels (comptes 70 à 74 et 70 à 76A à partir des comptes annuels 2016) approuvés par l'Assemblée générale ou à défaut de mention du chiffre d'affaires, l'addition des comptes 9900 et 60/61.

En cas de fusion, les chiffres considérés résultent de l'addition des chiffres d'affaires des sociétés concernées.

Personnel occupé en ETP :

- 1° Moins de 10 personnes occupées : 0,25 ;
- 2° De 10 à 40 personnes occupées : 0,5 ;
- 3° Plus de 40 à 250 personnes occupées : 0,75 ;
- 4° Plus de 250 personnes occupées : 1.

Le nombre de personnes occupées est calculé en équivalents temps plein inscrits au registre du personnel.

En cas de fusion ou de restructuration d'une personne morale, le nombre de personnes occupées pris en référence est celui figurant dans le rapport de fusion ou de restructuration.

L'addition de ces trois scores donne un score total pour l'institution allant de 0,75 à 3.

C'est ce score total qui permet de déterminer le plafond non indexé attaché à l'institution :

- 1° Score total de 0,75 plafond 1 : € 5.713,47 ;
- 2° Score total de 1 à 1,25 plafond 2 : € 8.570,21 ;
- 3° Score total de 1,50 à 1,75 plafond 3 : € 11.426,94 ;
- 4° Score total de 2 à 2,25 plafond 4 : € 14.283,67 ;
- 5° Score total de 2,50 à 2,75 plafond 5 : € 17.140,41 ;
- 6° Score total de 3 plafond 6 : € 19.997,14.

Considérant que pour le critère 1 (la population des communes ou des C.P.A.S. associés), iMio obtient **un score de 1 puisque 251 communes sont membres d'iMio représentant plus de 3 600 000 habitants**; que pour le critère 2 (Chiffre d'affaires), iMio obtient un score de **0,5 puisque le chiffre d'affaires est pour 2024 de 7 456 975,97 €**; et que pour le critère 3 (Personnel occupé en ETP), iMio obtient un score de **0,75 puisque iMio occupe 65 ETP** ;

Considérant que le score total est de 2,25 et que par conséquent, iMio est attaché au plafond 4;

Considérant la proposition du nouveau Comité de Rémunérations du 18 novembre 2025 approuvée par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 01 décembre 2025 ;



Les règles de rémunérations perçues à compter du 1^{er} janvier 2026 sont les suivantes :

Règles de rémunérations des administrateurs :

Il est prévu :

- un montant de 125 euros par jeton de présence dans les organes de gestion de l'intercommunale. Si plusieurs réunions sont organisées le même jour, il n'y a qu'un seul jeton de présence payé à l'administrateur présent ;
- un remboursement des frais kilométriques réellement exposés ;
- pas de rémunération prévue pour les Comités de Rémunérations ;
- pas de rémunération fixe, ni avantages en nature complémentaires payés aux administrateurs.

Règles de rémunérations du Président :

Il est prévu :

- une rémunération annuelle brute indexée de 14.283,67 €;
- pas de jeton de présence, ni autres avantages en nature complémentaires payés au président ;
- un remboursement des frais kilométriques réellement exposés ;
- pas de rémunération prévue pour les Comités de Rémunérations.

Règles de rémunérations du Vice-Président :

Il est prévu :

- une rémunération annuelle brute indexée de 7.141,835 € (50% du montant prévu pour le président) ;
- pas de jeton de présence, ni autres avantages en nature complémentaires payés au président ;
- un remboursement des frais kilométriques réellement exposés ;
- pas de rémunération prévue pour les Comités de Rémunérations.

Remarques :

- La rémunération du président et du vice-président telle que prévue est calculée pour la participation à l'ensemble des réunions des organes de gestion auxquelles ils sont tenus de participer dans leur entièreté. Lorsqu'un défaut de participation a été constaté, le montant de la rémunération est réduit à due concurrence.
- On entend par organes de gestion donnant droit à une rémunération : le conseil d'administration, le comité d'audit et le bureau exécutif.
- L'article L5311-1, § 11, CDLD fixe le nombre maximal de réunions pour chaque organe de gestion et pour le comité d'audit :

Le nombre de réunion donnant lieu à l'octroi d'un jeton de présence ne peut dépasser :

- 12 par an pour un conseil d'administration
- 12 par an pour un organe restreint de gestion qui gère un secteur d'activité



- 18 par an pour un bureau exécutif

Le nombre de réunions du comité d'audit donnant lieu à l'octroi d'un jeton de présence ne peut dépasser 3 par an.

- Le montant maximal annuel brut des jetons de présence perçus par un administrateur ne peut être supérieur à 4999,28 €.

Règles de rémunérations pour les observateurs :

Il est prévu :

- un remboursement des frais kilométriques réellement exposés ;
- pas de jeton de présence, pas de rémunération fixe, ni avantages en nature complémentaires payés aux observateurs.

Règles de rémunérations pour les délégués à l'assemblée générale :

Il n'y a aucune rémunération prévue pour la participation aux assemblées générales.



4 Rémunération du personnel de direction d'IMIO.

4.1 Règles de rémunération en vigueur pour le personnel d'iMio.

Les rémunérations et avantages ont été fixés comme suit :

Rémunérations :

La rémunération des membres du personnel comprend :

- le traitement ;
- le simple et double pécule de vacances ;
- un 13^{ème} mois.

Les traitements sont liés aux échelles barémiques de la Région Wallonne (voir le document en annexe) augmenté d'un 13^{ème} mois (rémunération annuelle = montant annuel échelle SPW divisé par 12,92 et multiplié par 13,92). Vu l'historique de fusion des équipes Qualicité et Communesplone, il a néanmoins été convenu qu'il n'y aurait aucune perte des acquis salariaux des équipes.

A chaque grade correspond au moins une échelle barémique.

Dans son échelle, chaque membre du personnel a le traitement qui correspond à son ancienneté pécuniaire c'est-à-dire à la durée des services admissibles (dans une fonction équivalente à la fonction occupée) qui peuvent lui être reconnus tenant compte des évaluations annuelles pouvant le cas échéant bloquer l'évolution "naturelle" de l'ancienneté prise en compte. Les années prestées dans le secteur public ainsi que celles prestées dans le secteur privé sont valorisées pour déterminer l'ancienneté.

Pour les échelles inférieures à A6/1, au-delà des 30 années d'ancienneté, l'évolution barémique se poursuit suivant un ratio moyen de 2,5% appliqué à la rémunération une année sur deux (années 31 - 33 - 35 - 37 ...) afin de ne pas figer l'évolution salariale.

Pour les échelles supérieures à A6/1, au-delà des 24 années d'ancienneté, l'évolution barémique se poursuit suivant un ratio moyen de 2,5% appliqué à la rémunération une année sur deux (années 25 - 27 - 29 - 31 ...) afin de ne pas figer l'évolution salariale.

Avantages extra-légaux :

Les membres du personnel ont également droit à :

- des chèques-repas (6,20 € par journée prestée comprenant une participation de l'employé de 1,09 euros) ;
- une assurance hospitalisation gratuite et à tarif réduit pour le conjoint et les enfants ;
- la prise en charge de frais de déplacements domicile-lieu de travail réalisés en transports en commun, ou en voiture sous certaines conditions très strictes ;
- la mise à disposition d'un PC portable ;
- une participation aux frais d'accès à Internet et GSM.

Autres avantages :

- 24 jours de congé de vacances annuelles pour un temps plein ;
- horaire variable pour la majorité des fonctions ;
- la possibilité de télétravail pour certaines fonctions.



Dans le cadre stricte de l'exercice de certaines fonctions et si cela est prévu à son contrat, l'employé peut également avoir droit à :

- la mise à disposition d'un véhicule de service ou de fonction;
- l'octroi d'un GSM;
- des frais de parcours - de séjours - de déplacements ;
- une allocation de fonctions supérieures ;
- des prestations irrégulières.

4.2 Cadre et rémunération du personnel de direction :

Les rémunérations et avantages du directeur général ont été les suivants :

- La rémunération est liée au barème A2M de la Région Wallonne avec 28 ans d'expérience au 01/02/2025;
- Véhicule de société (leasing) avec déclaration de l'ATN et mise à disposition d'une carte carburant / recharge électrique ou équivalent en salaire;
- Participation aux frais d'accès à internet avec déclaration de l'avantage en nature ;
- Participation aux frais de téléphonie mobile avec déclaration de l'avantage en nature ;
- La mise à disposition d'un ordinateur portable avec déclaration de l'avantage en nature.

Les rémunérations et avantages du directeur général adjoint ont été les suivants :

- La rémunération est liée au barème A4sc de la Région Wallonne avec 32 ans d'expérience au 01/02/2025;
- Véhicule de société (leasing) avec déclaration de l'ATN et mise à disposition d'une carte carburant / recharge électrique ou équivalent en salaire;
- Participation aux frais d'accès à internet avec déclaration de l'avantage en nature ;
- Participation aux frais de téléphonie mobile avec déclaration de l'avantage en nature ;
- La mise à disposition d'un ordinateur portable avec déclaration de l'avantage en nature.



5 Annexes.

Annexe 1 : Modèle de rapport du Comité de rémunération – article L1523-17 CDLD.

Annexe 2 : Fiche récapitulative des montants versés au Président et Vice-président.

Annexe 3 - Relevé nominatif et liste des présences des membres des organes de gestion.

Annexe 4 : Barème du SPW.

Informations générales relatives à l'institution

Numéro d'identification (BCE)	0841.470.248
Type d'institution	Intercommunale
Nom de l'institution	IMIO
Période de reporting	2025

	Nombre de réunions
Assemblée générale	3
Conseil d'administration	6
Bureau exécutif	2
Comité de rémunération	2

Comité d'Audit ³	1
Comité de secteur #1 ⁴	Néant
Nombre de réunions du Comité de secteur #...	Néant
Comité de gestion	Néant

Membres du Conseil d'administration

Fonction ⁵	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute ⁷	Détail de la rémunération et des avantages ⁸	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Président Jusqu'au 30/09/2025 Ensuite administrateur	Marc BARVAIS	13.457,57 €	Rémunération brute 13.126,83 € Frais de déplacement : 330,74 €	Salaire jusqu'au 30/09/2025 – DC de l'AG du 07/06/2018 Règles de rémunération – suite nouveau décret modifiant le CDLD Au 01/10/2025 – Jeton de présence	Néant	CA 83 % BE 100 %

³ Indiquer néant s'il n'existe pas de comité d'audit

⁴ Indiquer néant s'il n'existe pas de comité de secteur

⁵ Indiquer la fonction la plus élevée de l'administrateur, celles-ci étant : président, vice-président, administrateur chargé de fonctions spécifiques (membre du bureau exécutif, du comité d'audit ou d'un comité de secteur) ou administrateur.

⁷ La rémunération comprend les avantages en nature. La rémunération comprend, le cas échéant, le montant total des jetons de présence perçus. Les rémunérations sont limitées aux plafonds applicables en matière de rétribution et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés, conformément à l'article L5311-1, § 1 du Code.

⁸ Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle et des avantages (indemnité annuelle ou montant de jetons de présence par fonction, autres avantages éventuels). L'avantage en nature est défini comme tout avantage généralement quelconque qui ne se traduit pas par le versement d'une somme et qui est consenti en contrepartie de l'exercice du mandat. Le montant des avantages en nature dont bénéficient les titulaires d'un mandat dérivé est calculé sur base des règles appliquées par l'administration fiscale en matière d'impôts sur les revenus (article L5311-2, § 1^{er}).

Administrateur Ensuite Président au 30/09/2025	Damien WATHELET	5.106,73 €	Rémunération brute : 4.852,91 € Frais de déplacement : 253,82 €	Jetons jusqu'au 30/09/2025 Salaire - DC de l'AG du 07/06/2018 Règles de rémunération - suite nouveau décret modifiant le CDLD	Néant	CA 67 % CR 0 % Cté audit 100 % BE 100 %
Vice-président	Philippe DUBOIS	8.886,48€	Rémunération brute 8.683,54 € Frais de déplacement : 202,94 €	Salaire - DC de l'AG du 07/06/2018 Règles de rémunération - suite nouveau décret modifiant le CDLD	Néant	CA 83 % BE 100 %
Administrateur	Philippe SAIVE	789,98 €	Rémunération brute : 625,00 € Frais de déplacement : 164,98 €	Néant	Néant	CA 83 % Cté audit 0%
Administrateur Au 30/09/2025	Julian ELIAZAR	360,35 €	Rémunération brute : 250,00 € Frais de déplacement : 110,35 €	Néant	Néant	100 % BE 0 %
Administrateur Démission au 30/09/2025	Pierre-Philippe BALON	0,00 €	Rémunération brute : 0,00 € Frais de déplacement : 0,00 €	Néant	Néant	CA 0 %

Administrateur au Démission 30/09/2025	Dominique LUGOWSKI	483,10 €	Rémunération brute : 375,00 € Frais de déplacement : 108,10 €	Néant	Néant	CA 75 % CR 100 %
Administrateur	Jean_Marc WAUTIER	728,14 €	Rémunération brute : 625,00 € Frais de déplacement : 103,14 €	Néant	Néant	CA 83 % CR 0 %
Administrateur	Rudi DELHAISE	960,97 €	Rémunération brute : 875,00 € Frais de déplacement : 85,97 €	Néant	Néant	CA 100 % CR 100 % Cté audit 100 %
Administrateur	Benoît DISPA	653,37 €	Rémunération brute : 625,00 € Frais de déplacement : 28,37 €	Néant	Néant	CA 83 %
Administrateur jusqu'au 30/09/2025	Gauthier LE BUSSY	393,88€	Rémunération brute : 375,00 € Frais de déplacement : 18,88 €	Néant	Néant	CA 75% CR 100% (observateur)
Administrateur	Bernard LöWENTHAL	1.009,17 €	Rémunération brute : 875,00 € Frais de déplacement : 134,17 €	Néant	Néant	CA 100 % Cté audit 100 % BE 100 % CR 100 % (observateur)
Administrateur jusqu'au 30/09/2025	Marc LEFEVRE	0,00 €	Rémunération brute : 0,00 € Frais de déplacement : 0,00 €	Néant	Néant	CA 0 %

Administrateur au 30/09/2025	Louise DUBOIS	265,52 €	Rémunération brute : 250,00 € Frais de déplacement : 15,52 €	Néant	Néant	CA 100 %
Administrateur jusqu'au 30/09/2025	Thierry CHAPELLE	515,44 €	Rémunération brute : 500,00 € Frais de déplacement : 15,44 €	Néant	Néant	CA 100 %
Administrateur jusqu'au 30/09/2025	Emmanuelle LELONG	448,78 €	Rémunération brute : 375,00 € Frais de déplacement : 73,78 €	Néant	Néant	CA 75 % CR 100 % Cté audit 0 %
Administrateur	Merveille SIASSIA- BULA	610,86 €	Rémunération brute : 500,00 € Frais de déplacement : 110,86 €	Néant	Néant	CA 67 % Cté audit 0 %
Administrateur au 30/09/2025	Laurence ZANCHETTA	0,00 €	Rémunération brute : 0,00 € Frais de déplacement : 0,00 €	Néant	Néant	CA 0 % CR 100 %
Administrateur jusqu'au 30/09/2025	Philippe CUVELIER	0,00 €	Rémunération brute : 0,00 € Frais de déplacement : 0,00 €	Néant	Néant	CA 0 %
Administrateur au 30/09/2025	Mathieu VELTRI	360,35 €	Rémunération brute : 250,00 € Frais de déplacement : 110,35 €	Néant	Néant	CA 100 %

Administrateur jusqu'au 30/09/2025	Eric Sormin	512,88 €	Rémunération brute : 500,00 € Frais de déplacement : 12,88 €	Néant	Néant	CA 100 % BE 100 %
Administrateur jusqu'au 30/09/2025	Mohammed Amine Mellouk	250,00 €	Rémunération brute : 250,00 € Frais de déplacement : 0 €	Néant	Néant	CA 50 %
Administrateur	Sophie Keymolen	433,49 €	Rémunération brute : 375,00 € Frais de déplacement : 58,49 €	Néant	Néant	CA 50 % BE 0 %
Administrateur	Bénédicte Poll	728,11 €	Rémunération brute : 625,00 € Frais de déplacement : 103,11 €	Néant	Néant	CA 83 % BE 100 % CR 100 %
Administrateur au 30/09/2025	Dominique JANSSENS	318,97 €	Rémunération brute : 250,00 € Frais de déplacement : 68,97 €	Néant	Néant	CA 100 % Cmté audit 0 % CR 100 %
Administrateur au 30/09/2025	Lara MANFREDI	363,80 €	Rémunération brute : 250,00 € Frais de déplacement : 113,80 €	Néant	Néant	CA 100 %
Administrateur au 30/09/2025	Quentin GILLET	305,18 €	Rémunération brute : 250,00 € Frais de déplacement : 58,18 €	Néant	Néant	CA 100 % Cmté audit 0 % CR 100 %

Administrateur au 30/09/2025	Bernard DUTRIEUX	305,18 €	Rémunération brute : 250,00 € Frais de déplacement : 58,18 €	Néant	Néant	CA 100 %
Administrateur au 30/09/2025	Jonathan BURTAUX	277,59 €	Rémunération brute : 250,00 € Frais de déplacement : 27,59 €	Néant	Néant	CA 100 %
Observateur	Bruno Deviron	Néant	Néant	Néant	Néant	0 %
Observateur	Alexandre Maitre	Néant	Néant	Néant	Néant	0%
Total général	31	38.525,89 €	Rémunération brute : 36.163,28 € Frais de déplacement : 2.362,61 €	Néant	Néant	

NB: Annexer obligatoirement un relevé nominatif des membres de chaque organe de gestion et le taux de présence de chacun d'eux, par organe, sur la période de reporting.

Titulaires de fonction de direction

Fonction ⁹	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute ¹¹	Détail de la rémunération annuelle brute ¹²	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
-----------------------	---------------	--	---	---

⁹ Indiquer la fonction occupée au sein de la structure, étant entendu que n'est visé que le staff de direction de cette dernière.

¹¹ Indiquer la rémunération totale annuelle brute indexée, comprenant toutes sommes en espèces et tous avantages évaluable en argent.

¹² Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle (sommes en espèces, autres avantages éventuels conformément aux règles reprises à l'annexe 4 au présent Code).

Fonctionnaire dirigeant local	Frédéric Rasic	161.143,74 €	Rémunération brute : 158.629,52 € ATN : 2.514,22 €	Néant
Directeur général adjoint	Joël Lambillotte	91.327,65 €	Rémunération brute : 89.764,97 € ATN : 1.562,68 €	Néant
Total rémunérations	2	252.471,39 €	Rémunération brute : 248.394,49 € ATN : 4.076,90 €	Néant

Commentaires éventuels

Renouvellement du Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 30/09/2025.

Fiche récapitulative des montants versés au Président et Vice-président

Président :	Marc Barvais	Jusqu'au 30.09.2025
Mois	Montant de la rémunération brute mensuelle versé	Justification
Janvier 2025	1.422,52 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Février 2025	1.422,52 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Mars 2025	1.450,97 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Avril 2025	1.450,97 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Mai 2025	1.450,97 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Juin 2025	1.450,97 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Juillet 2025	1.450,97 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.

Août 2025	1.450,97 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Septembre 2025	1.450,97 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Total :	13.001,83 €	

Président :	Damien Wathelet	A partir du 30.09.2025
Mois	Montant de la rémunération brute mensuelle versé	Justification
Octobre 20245	1.450,97 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Novembre 2025	1.450,97 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Décembre 2025	1.450,97 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Total :	4.352,91 €	

Vice-président	Philippe Dubois	
Mois	Montant de la rémunération brute mensuelle versé	Justification
Janvier 2025	711,77 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Février 2025	711,77 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Mars 2025	726,00 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Avril 2025	726,00 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Mai 2025	726,00 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Juin 2025	726,00 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Juillet 2025	726,00 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Août 2025	726,00 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.

Septembre 2025	726,00 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Octobre 2025	726,00 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Novembre 2025	726,00 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Décembre 2025	726,00 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Total :	8.683,54 €	

Conseil d'administration

Séance du 10 février 2026 (14:00)

Délibération

Présents : M. Damien WATHELET, **Président**
M. Philippe DUBOIS, **Vice Président**
M. Marc BARVAIS, M. Jonathan BURTAUX, M. Rudy DELHAISE, M. Benoît DISPA, Mme Louise DUBOIS, M. Bernard DUTRIEUX, M. Julian ELIAZAR, M. Quentin GILLET, Mme Dominique JANSSENS, Mme SOPHIE KEYMOLEN, M. Bernard LÖWENTHAL, Mme Lara MANFREDI, Mme Bénédicte POLL, M. Merveille SIASSIA-BULA, M. Jean-Marc WAUTIER, Mme Laurence ZANCHETTA, **Membres**
M. Alexandre MAITRE, **Expert**
M. Frédéric RASIC, **Directeur Général**

Objet : Comptes 2025 - Rapport du Conseil d'Administration concernant les prises de participation.

Vu l'article Art. L1512-5 du CDLD, stipulant que :

« Un rapport spécifique sur les prises de participation, écrit, arrêté par le Conseil d'administration et distinct du rapport de gestion, est présenté chaque année à l'assemblée générale, conformément à l'article L1523-13, 3. Ce rapport spécifique permet aux associés de reconstituer le montant des participations financières figurant à l'actif du bilan, dans les immobilisations financières et d'être informés de l'évolution de ces participations en un an. Le Gouvernement arrête le modèle de rapport spécifique. - Décret du 17 juillet 2018, art.415 »;

Vu que dans le cadre du projet d'acquisition / construction d'un nouveau bâtiment pour notre intercommunale, le Conseil d'Administration a décidé en 2016 de souscrire une part C1 « autres pouvoirs publics » dans le capital d'IGRETEC au prix de 6,20 €. Cette prise de participation permet à iMio d'avoir recours aux services d'IGRETEC dans le cadre d'une relation inHouse;

Vu que notre intercommunale détient 1 part de la compagnie d'assurance Ethias. En effet, depuis ces modifications statutaires fin 2017, et concomitamment à la cession desdites activités d'assurance à Ethias SA, la forme sociale de l'association d'assurances mutuelles Ethias Droit Commun a été transformée en une société coopérative, avec une nouvelle dénomination sociale à savoir : Ethias Co srl. L'objet social a également été modifié puisqu'il n'est désormais plus l'activité d'assurance, mais principalement la gestion de la participation qu'Ethias Co détient dans le groupe Ethias SA. Par cette opération fin 2017, notre qualité de membre affilié de l'association a été transformée de plein droit en celle de membre coopérateur, avec attribution d'un nombre de parts d'une valeur nominale de 8.602,90 EUR par part. L'attribution de ces parts est intervenue, pour chaque entité concernée, sur base de la clé de répartition reprise au rapport de transformation validé par l'assemblée générale et consultable aux annexes du Moniteur Belge.

Vu qu'aucune nouvelle participation n'a été prise en 2025;

DÉCISION:

Le Conseil d'Administration rapporte à l'assemblée générale qu'iMio détient des participations (une part C1) dans la société IGRETEC et 1 part dans la société ETHIAS.


iMio ne dispose cependant d'aucun représentant dans les organes de gestion de ces sociétés.

Le Conseil d'Administration demande que ce rapport des participations soit joint au rapport de gestion 2025.



Voir pièce(s) en annexe :

 [IMIO 2025 #284000 valeur immo fin](#) (pdf)

 [IMIO 2025 #284000 détail immo fin](#) (pdf)

Par le Conseil d'administration :

Le Président
D. WATHELET

Le Vice Président
Ph. DUBOIS

2025

	2025									
	Contrat type : Fournitures / services / travaux	MP < 30000 €	Description	Nom fournisseurs	Code pays Fournisseurs (ex: BEL, FRA, LET,...) https://laendercode.net/fr/3-letter-list.html	N° BCE Fournisseurs	Personne physique : Oui / Non	Montant HTVA	Date attribution	
BCE IMIO										
0841470248	Fournitures	Procédure négociée sans publicité préalable	Acquisition petits matériels de bureau	Redcorp	BEL	0448875715	Non	363,80 €	04-02-25	
0841470248	Services	Procédure négociée sans publicité préalable	Développement du Gantt Chart pour IA.Vision	XCG	FRA	B 501 827 463	Non	22.680,00 €	28-04-25	
0841470248	Fournitures	Procédure négociée sans publicité préalable	Commande de licences anti-virus pour les serveurs IA.Tech - 2025	Computerland	BEL	0629993620	Non	4.117,00 €	28-04-25	
0841470248	Services	Procédure négociée sans publicité préalable	Implémentation du développement du passage en ODC pour le système d'authentification forte (FAS)	Entr'Ouvert	FRA	443 170 139 00036	Non	9.500,00 €	28-04-25	
0841470248	Fournitures	Procédure négociée sans publicité préalable	Renouvellement licences ODOO iMio	ODOO	BEL	0477472701	Non	29.172,00 €	28-04-25	
0841470248	Services	Procédure négociée sans publicité préalable	Prestations implémentation Compta dans ODOO	Nalios SRL	BEL	0755733730	Non	7.475,00 €	28-04-25	
0841470248	Fournitures	Procédure négociée sans publicité préalable	Acquisition mobilier de bureau (chaises et bureaux)	Berhin SPRL	BEL	04586607981	Non	10.023,00 €	28-04-25	
0841470248	Fournitures	Procédure négociée sans publicité préalable	Acquisition matériels informatiques	Redcorp	BEL	0448875715	Non	4.761,82 €	28-04-25	
0841470248	Services	Procédure négociée sans publicité préalable	Solutions TéléServices - Maintenance 2025	Entr'ouvert	FRA	443 170 139 00036	Non	25.000,00 €	04-06-25	
0841470248	Services	Procédure négociée sans publicité préalable	Centrale téléphonique VOIP iMio - Prolongation du contrat	Belp	BEL	0806661007	Non	10.710,00 €	04-06-25	
0841470248	Fournitures	Marché à faible montant	Acquisition de serveurs pour monter un laboratoire Proximax chez iMio	Computerland	BEL	0420329902	Non	9.741,00 €	04-11-25	
							Total :	133.543,62 €		